



CHENIER

L'AVENIR DU NORD

1897-1937

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

EXISTANT DEPUIS PLUS DE QUARANTE ANS

1897-1937

"LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MEME ; NOUS VERRONS PROSPERER LES FILS DU SAINT-LAURENT" (Benjamin Sulte)

SAINT-JEROME, P. Qué.

Abonnement : \$2.00 par année

Directeur et Propriétaire

Honorable JULES-EDOUARD PREVOST

Publié par

IMPRIMERIE J.-H.-A. LABELLE, Limitée
Saint-Jérôme



LABELLE

QUARANTE-ET-UNIEME ANNEE, NUMERO 11

JOURNAL HEBDOMADAIRE — CINQ SOUS LE NUMERO

LE VENDREDI, 12 MARS 1937

L'enseignement de l'Anglais

On s'obstine, en certains milieux, à protester contre l'enseignement de l'anglais, même de la manière la plus rudimentaire, à l'école et notamment à l'école primaire.

Cet entêtement devient un parti pris qui, sous le couvert d'un nationalisme canadien-français exagéré et extravagant, fait dire et écrire des choses que réprouve le simple bon sens. Sans compter que si nous écoulons ces anglophobes, qui parlent au nom de la pédagogie ou de l'intérêt national de leurs compatriotes, nous affaiblirions la formation et la préparation des nôtres qui doivent être mieux armés que jamais pour la lutte qui les attend dans la vie.

Nous avons déjà abordé, dans *L'Avenir du Nord*, la question de l'enseignement de l'anglais. Citant le texte même du programme d'études des écoles primaires élémentaires, nous avons démontré que cet enseignement était réduit à un minimum plutôt insuffisant et qui, assurément, ne peut en rien compromettre et déformer l'éducation et la mentalité française des enfants à qui l'on donne quelques notions élémentaires de la langue anglaise à partir de la 3e année du cours.

Comme quelques-uns persistent à désapprouver cet enseignement, qu'on nous permette de répondre à quelques-unes des objections ou des réflexions qui se font encore entendre. Dans un article paru dans l'Unité du 7 janvier dernier, nous trouvons réunis comme en un faisceau tous les prétendus arguments de ceux qui ne veulent pas d'anglais à l'école primaire élémentaire et qui même seraient heureux si l'étude de cette langue disparaissait complètement de toutes nos écoles.

On écrit : ... une plus large place a été réservée à l'anglais dans le programme des études... Est-ce dire que le Canadien-français ait obtenu de ce chef, le premier rang qu'on lui promettait ? Les faits hélas se chargent de démentir les optimistes prévisions des trop naïfs tenants du bilinguisme intégral, chaque jour marquant un nouveau recul des nôtres sur tous les fronts."

Nous avons déjà prouvé — voir *L'Avenir du Nord* du 15 janvier dernier — que cette "large place" réservée à l'anglais est bien étroite dans notre programme de l'école primaire élémentaire. Au surplus, il est faux et injuste d'affirmer que les nôtres ont reculé sur tous les fronts.

Et d'ailleurs, peut-on raisonnablement attribuer le lent progrès des nôtres à l'enseignement rudimentaire de l'anglais qu'ils reçoivent ?

Nous ne nions pas les déficiences de notre enseignement, mais elles sont ailleurs. Pour le moment, nous ne parlons que de l'école primaire élémentaire d'où l'on demande d'exclure l'anglais. Signalons, en passant, l'incompétence d'un personnel enseignant qui manque trop souvent de formation pédagogique ; un programme surchargé, mal compris, mal appliqué, etc.

On écrit aussi :

Dans notre propre province, ne sommes-nous pas, en fait, les serviteurs de quelque 500,000 métèques de tout acabit, de toutes races et de toutes religions, et plus souvent qu'autrement, unilingues ?

La situation serait-elle meilleure si nous ne savions pas ou connaissions moins bien l'anglais ?

Hélas ! nous n'ignorons pas que le manque de compétence n'est pas la seule raison de l'ostracisme dont sont trop souvent frappés les Canadiens-français : le fanatisme anglo-saxon explique bien des injustices. Mais plus il y a de compétence chez les nôtres plus ils ont de chances de réussir. L'ignorance ou la connaissance imparfaite de l'anglais n'est pas toujours un prétexte, elle est souvent, avouons-le, une raison de l'exclusion des nôtres de nombreux postes avantageux dans tous les domaines.

On cite avec complaisance l'opinion de certains pédagogues qui affirment que le bilinguisme, signifiant l'acquisition de deux idiomes à la fois par l'enfant à l'âge de la constitution progressive du langage, est une infériorité psychologique.

Sur ce point, les opinions sont partagées.

En tout cas, cette thèse, selon nous, est partiellement juste et partiellement fautive en ce qui nous concerne. Elle est fondée, si, dès le plus jeune âge, l'enseignement de l'anglais est tellement poussé qu'il relègue au second plan la langue maternelle et est ainsi de nature à fausser la mentalité canadienne-française. Or, ce danger n'existe pas dans nos écoles.

Et c'est pourquoi cette thèse devient fautive si, comme cela a lieu dans la 3e année du cours, l'enseignement de l'anglais n'est que rudimentaire, laisse au français toute sa prédominance et ne fait qu'initier l'enfant à l'anglais. Car cette langue lui est utile et même nécessaire. D'abord si l'enfant quitte définitivement l'école après la 6e année, et c'est le plus grand nombre, 80%, qui en agit ainsi. A notre époque, même à la campagne, un cultivateur progressiste, un négociant, un homme de métier, un conseiller municipal, un commissaire d'écoles, doit posséder quelques notions d'anglais, s'il veut se débrouiller dans la vie et se défendre contre les concurrences multiples qui nous envahissent.

A plus forte raison, l'enfant doit-il avoir acquis quelques connaissances de l'anglais si, à la sortie de l'école primaire élémentaire, il veut poursuivre ses études dans une école plus avancée et même supérieure. Car il doit y arriver préparé pour l'anglais comme pour les autres matières du programme, afin de suivre le cours d'études qu'il choisit et de pouvoir en profiter le plus promptement possible. Voyez-vous un élève qui se présenterait au Mont Saint-Louis, à l'Ecole des hautes études commerciales, à l'Ecole technique, à l'Ecole d'agriculture, etc. dépourvu de la moindre connaissance de l'anglais ? Les élèves qui se présentent à ces différentes écoles y sont déjà trop peu préparés. N'allons pas diminuer davantage le bagage trop léger de leurs connaissances et obliger ces institutions à faire précéder leur cours normal de plusieurs années de cours préparatoire...

On affirme et on écrit encore que rares sont nos diplômés possédant, au sortir de l'Alma Mater, parfaitement les deux langues ; en général, ils ne savent passablement, pour ne pas dire plus, ni l'une ni l'autre.

Ce qui ressort de cette observation c'est que l'anglais n'est pas toujours assez bien enseigné dans nos écoles, et qu'il en est de même du français. Et puisque l'on applique cette réflexion-critique jusqu'à nos diplômés, nous rappellerons que des professeurs, tel que M. l'abbé F.-X. Archambault, a déjà déploré dans un congrès pédagogique, le manque de maîtres d'anglais compétents dans les collèges classiques. Nous reparlerons de cette conférence.

Laissons de côté, pour aujourd'hui, l'enseignement du français : il y aurait trop à dire et, d'ailleurs, telle n'est pas la question qui nous occupe dans le moment.

Quant à l'anglais, nous croyons qu'il vaut mieux le connaître impar-

L'AME CANADIENNE ET MARIA CHAPDELAINE

Par LOUVIGNY de MONTIGNY

M. Louvigny de Montigny est bien le Canadien qui s'est intéressé le premier à l'œuvre de Louis Hémon, et il n'a pas cessé de suivre la carrière de MARIA CHAPDELAINE. Aussi l'avons-nous invité à nous exprimer son avis sur la question qui se débat depuis la publication de ce fameux "récit du Canada français" : Donne-t-il ou ne donne-t-il pas une fidèle image de l'âme canadienne ?

Notre ancien concitoyen s'est amicalement rendu à notre désir et nous a fourni, en marge de la conférence qu'il a récemment prononcée à Montréal et que nous n'avons pu signaler que sommairement aux lecteurs de L'AVENIR DU NORD, l'article suivant qui donne, de l'âme canadienne, une définition aussi originale que documentée, et qui répond équitablement à la question soulevée.

L'âme canadienne, l'âme d'une nation ! Que voilà de bien grands mots que l'on prononce au petit bonheur ou au petit malheur, sans en avoir compris le sens ! Louis Hémon n'a pas fausement exprimé l'âme canadienne, parce qu'il n'a jamais prétendu révéler cette entité politico-psychologique que forme l'âme d'un peuple. Notre regrette compatriote Edmond de Nevers a tenté, aux environs de 1900, de définir l'âme américaine ; il y a consacré deux forts volumes qui n'ont peut-être pas suffi à nous montrer tous les replis de cette âme de nos voisins. Combien d'autres sociologues se sont évertués à exprimer intégralement l'âme de leur pays, en de gros ouvrages qui n'en font ressortir que les facettes les plus brillantes !

En bonne définition, l'âme canadienne est la résultante des sentiments et aspirations de tous les habitants de notre vaste Dominion, de tous nos concitoyens du Sud et du Nord, de l'Est et de l'Ouest, quels que soient leurs origines respectives, leurs croyances et leurs préjugés, leur état, leur politique, leurs griefs ou leur contentement, leurs ambitions, enfin leur façon particulière d'être ce qu'ils sont chacun — depuis le mineur de houille du Cap-Breton sur l'Atlantique, jusqu'au pêcheur de saumon de la rivière Skeena qui se déverse dans le Pacifique, en englobant toutes nos populations urbaines avec leurs millionnaires et leurs chômeurs. Car il faut bien reconnaître que chaque "âme" vivant au

Canada et recevable à figurer au recensement du pays, participe aussi, numériquement, à cette entité politique, à cette abstraction nationale qui s'appelle l'âme de la nation. Cette expression se trouve si souvent dans la bouche des orateurs publics et sous la plume des écrivains de toutes couleurs, et qui l'emploient comme si leur âme individuelle était l'âme canadienne, qu'il n'est pas hors de propos d'en préciser le sens. Afin d'y arriver, aidons-nous des statistiques du dernier recensement décennal du Canada, celui de 1931, qui porte exactement à 10,376,788 âmes la population totale de notre Dominion en cette année 1931. Nous avons, paraît-il, atteint le chiffre de 11,030,000 au début de 1937 ; toutefois, nous ne pouvons faire état, pour analyser que des chiffres officiels du recensement de 1931. Nous y gagnerons peut-être à rappeler de quels éléments se compose proportionnellement l'âme canadienne.

D'après le recensement fédéral, notre population accusait donc en 1931 un total de 10,376,788 habitants, dont 52% sont d'origine britannique et 28% d'origine française ; 17% sont d'autres origines européennes, 1% d'origine asiatique, et 1% d'origine esquimaude, indienne, nègre ou indétournée. Outre ses habitants d'origine britannique et ceux d'origine française, et qui forment d'ensemble une proportion de 80%, le Canada possède d'autres citoyens qui, dans une proportion de 19%, ont leur origine de l'Amérique latine, de la Belgique, la Bulgarie, la Tchecoslovaquie, le Danemark, la Hollande, la Finlande, l'Allemagne, la Grèce, la Palestine, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Yougoslavie, la Lituanie, la Norvège, la Pologne, la Roumanie, la Russie, la Suède, l'Ukraine, la Chine, le Japon, l'Afrique, l'Amérique autochtone et même d'autres pays imprécisés par le recensement. Ces citoyens canadiens d'origine autre que britannique ou française — que, pour les fins de notre démonstration, nous qualifierons d'étrangers — forment, dans notre population totale, une proportion de 19%. D'aucuns diront que c'est bien peu. Un statisticien répliquerait que c'est à sa voir ; et eux, nos concitoyens d'origine étrangère, protesteraient et ils n'auraient pas tort — que c'est beaucoup, à leur point de vue. Voilà peut-être en quel consiste

faitemment que l'ignorer complètement ainsi que le veulent ceux qui s'opposent à son enseignement.

Ces derniers approuvent sans restriction et sans réserve M. l'abbé Lionel Groulx qui a dit : Notre peuple est capable de comprendre que pour réussir en affaires, que pour obtenir un bon emploi, un gros salaire, l'essentiel n'est pas le principal ne sont pas tant de savoir l'anglais, que de porter en soi la passion de réussir, le goût de la discipline et du travail... bref, d'être intelligent, cultivé, et volontaire. Notre peuple est même capable de comprendre que ce qui presse le plus, pour ses enfants, ce n'est d'aller apprendre l'anglais pour aller mendier un petit salaire chez le voisin, mais qu'il y aura du travail et de gros salaires en cette province pour les petits Canadiens-français, quand ils auront ressaisi les leviers de commande de leur vie économique, qu'ils auront résolu de changer leurs salopettes de domestiques et de manoeuvres, pour l'uniforme de chefs et de maîtres.

Sûrement, mais cela ne veut pas dire qu'il faut négliger l'anglais. On peut et on doit avoir tout ce que dit l'abbé Groulx, puis savoir l'anglais. On ne peut avoir tout ce que désire l'abbé Groulx si l'on ignore l'anglais. Et même, on posséderait tout ce que demande l'abbé Groulx, on resterait incomplet si on ignore l'anglais.

Enfin, les pourfendeurs de l'enseignement de l'anglais lancent un mot d'ordre :

Conquérir notre indépendance économique, indépendance qui, une fois réalisée, rendra imaginaire à jamais la nécessité d'une langue seconde pour la masse et posera, en quelque sorte, le premier jalon vers notre autonomie politique.

Cette conquête est-elle possible, dans notre pays, sans connaître la langue anglaise ? On répond que la masse n'en a nullement besoin. Nous avons déjà répondu à cette fautive opinion que l'on se fait de la réalité. D'ailleurs, prenons garde : la masse, c'est chez elle souvent que se recrute l'élite de l'avenir capable de faire cette conquête que l'on rêve, à condition que cette masse soit fortement armée pour le combat. Le passé le prouve.

Pour diminuer l'importance de l'anglais, on fait un éloge dithyrambique du français. On écrit : Le français est l'idiome le plus pur et le plus clair. C'est en français que découvrent les 4/5 des délégués à la S. D. N. et c'est là une raison de plus de le bien faire apprendre à nos enfants même au risque d'en faire souffrir l'enseignement de l'anglais.

Bien enseigner et apprendre de mieux en mieux le français, nous en sommes. Oui, oui et oui. Le français avant tout, au-dessus de tout. Comme, en France, le français passe avant l'allemand.

L'esprit canadien demande et commande le bilinguisme aux Français et aux Anglais. L'étude de deux langues à l'école existe en bien des pays, notamment en France, en Belgique, en Suisse.

Il y aura toujours des pauvres d'esprit parmi nous, c'est-à-dire des fanatiques. Il ne faut pas chercher chez eux le mot de l'avenir.

Ce n'est pas par déférence pour ces esprits étroits que les Canadiens-français doivent apprendre et savoir l'anglais, mais par estime pour les vrais Canadiens, il y en a, et par amour pour nous-mêmes. Nous ne serons, sur la terre d'Amérique, des conquérants dans le domaine économique que si nous sommes armés du bilinguisme, sans nous dépouiller du bouclier et de la cuirasse de notre nationalité, de notre langue, de notre foi et de nos traditions.

JEP.

L'honorable A. GODBOUT parlera à Montréal le 2 avril

Une grande assemblée de l'association libérale Saint-Jérôme-Dorion aura lieu le vendredi 2 avril prochain. L'honorable Adolphe Godbout, chef du parti libéral provincial, a accepté d'y assister et d'adresser la parole. Il y parlera surtout des mesures législatives annoncées dans le discours du Trône de la présente session provinciale, notamment de celles relatives au problème de l'électricité.

réellement, pour chaque habitant du Canada, l'âme canadienne. Elle réside dans son propre cœur, et il ne la considère qu'à son propre point de vue. Chaque habitant du Canada jouit de la même citoyenneté, et toutes les mêmes revendications, et même ses acquis nationaux, il les possède, par les députés qu'il élut à son gré, la même voix au conseil de la nation ou l'âme nationale s'exprime et se fait obéir.

L'âme canadienne, c'est donc, en théorie et même en pratique, au Parlement d'Ottawa qu'elle se trouve et qu'elle se manifeste, au Parlement qui réunit dans une même enceinte les éléments disparates qui composent notre population totale. Cette image composite, qui se modifie périodiquement dans le cadre immuable du Parlement, n'est pas toujours aussi agréable à contempler ; il n'en va pas moins que cette image représente officiellement l'âme canadienne qui, elle aussi, peut modifier son humeur et même ses traits selon les émotions du temps. C'est l'âme de toute la nation canadienne, d'un Océan à l'autre : à un mari un peu adare.

Que si vous voulez voir l'âme de la province de Québec, c'est pareillement dans le cadre de la Législature provinciale que vous en trouverez l'image, laquelle reflète à la fois les espoirs et les ambitions des citoyens et des ruraux, des pauvres et des riches, des faibles et des puissants de toute la province. Une image encore plus réduite divulguée, l'âme des paysans de Québec, et nous pourrions à bon droit extraire les traits distincts de nos pionniers qui vivent avec leurs familles aux confins de notre civilisation catholique et française.

L'âme canadienne, on ne doit donc pas en chercher l'expression totale dans un roman qui circonscrit son observation à une région particulière et très limitée, comme Louis Hémon a restreint au Lac Saint-Jean son "récit du Canada français". Il n'a pas plus prétendu y dépeindre intégralement l'âme canadienne que Zola dans Nana ou Georges Duhamel dans La confession de minuit n'ont prétendu mettre à nu l'âme française. Un lecteur raisonnable se garde de chercher dans un livre autre chose que ce que l'auteur y a réellement mis.

Certains écrivains ont eu ce dessein de définir l'âme d'un peuple ; et nous pouvons à bon droit chercher un tableau de l'âme canadienne dans les deux beaux livres que M. André Siegfried nous a fait l'honneur de consacrer à notre pays : Le Canada : les deux races (1906) et Le Canada, puissance internationale (1937). Encore qu'il ne se soit pas imposé la tâche de décrire l'âme canadienne dans tous ses zigzags, et qu'il ne prétende pas davantage en donner une image photographique, M. Siegfried l'a, depuis plusieurs années, observée dans ses aspirations différentes et dans ses multiples manifestations, et il l'expose fort exactement dans ses traits généraux.

Les critiques qui ont accusé Louis Hémon d'avoir fausement exprimé l'âme canadienne se méprennent dès le principe, puisque le romaniste n'a jamais songé à donner la moindre esquisse de l'âme nationale, et qu'il n'a pas davantage prétendu traduire le sentiment général, l'âme de la province dont les plus grandes villes, avec la majorité de la population québécoise, ne s'attachent que moyennement. Ce qu'il est venu chercher, et ce qu'il a trouvé, d'abord à Péribonka, c'est un pays neuf et "qui ne ressemble pas trop à l'Europe".

Après cette première satisfaction d'avoir trouvé ce qu'il cherchait et d'en avoir consigné l'impression dans un livre, Louis Hémon s'est dirigé vers l'Ouest où il aurait sans doute trouvé un pays neuf à son gré, dont il aurait sans plus de doute traduit les traits et le sentiment dans un autre beau livre qui n'aurait pas plus exprimé l'âme canadienne que Maria Chapdelaine n'a tenté de l'exprimer.

Admettons donc, en toute équité et même en connaissance de cause, que ce que Louis Hémon a étalé, dans Maria Chapdelaine, c'est ni plus ni moins que l'existence, extrêmement simple et laborieuse, des pionniers de ce qu'il appelle "le pays de Québec", pour figurer le berceau d'une race qui résiste à l'envahissement, qui ne veut pas mourir et ni même se fusionner. Que sa peinture reflète une facette, une simple facette, une des nombreuses facettes de l'âme canadienne, l'on reconnaît volontiers d'accord, si l'on reconnaît aussi volontiers que cette facette, il l'a montrée avec un art achevé d'observateur et d'écrivain, en toute probité et en tout honneur. Louvigny de Montigny.

Notre problème national

Par AJAX (1)

XVIII

Le Nationalisme devant la pensée chrétienne

I — LE ROLE DU CANADA DANS L'ORDRE INTERNATIONAL

L'ordre international normal, celui de la paix, suppose deux séries de relations humaines : les relations privées d'individus ou de groupes déjà memores d'une société politique nationale, d'un Etat, avec des individus ou des groupes privés d'un autre Etat, — et les relations des Etats, comme tels entre eux. — Chez les juristes modernes, seules les relations de la seconde catégorie se rangent sous la rubrique du droit international proprement dit ; les premières, constituent ce qu'on appelle au Moyen-Age le droit des gens. Les philosophes et les sociologues chrétiens subordonnent, dans l'ordre d'importance, les premières aux secondes, tout en admettant que ce sont les rapports privés des individus ou des associations, qui sont souvent provoquent et déterminent l'expression concrète positive du droit international de peuple à peuple.

Car ce sont d'abord les communications privées de marchands, de professionnels, ingénieurs, médecins, philosophes, musiciens, aussi bien que de techniciens de différents métiers, qui à cause de leur compétence ou de leur maîtrise dans une catégorie spéciale de l'activité humaine, se voient obligés de communiquer avec leurs semblables d'un autre pays, — ce sont ces communications privées, par téléphone, télégraphe, transports, ou même voyages personnels, qui incitent les Etats à créer entre eux des traités commerciaux ou autres destinés à protéger dans un pays étranger, les droits matériels ou spirituels de leurs sujets.

On comprend dès lors, qu'à la Renaissance, après la dissolution du Saint-Empire Romain, et à la suite du développement du commerce international, le droit international ait logiquement pris l'orientation de traités à base de compromis ou d'ententes entre deux ou plusieurs nations. Et c'est là l'origine du droit international à base purement contractuelle, où chaque nation souveraine et autonome cédait une partie de cette souveraineté ou autonomie, dans un contrat bilatéral avec une autre nation, dans l'intérêt de ses sujets traitant à distance avec l'étranger ou se transportant dans un autre pays selon les exigences de sa profession intellectuelle ou manuelle. — De même aussi s'explique l'expansion de ce droit à base contractuelle, en fonction prédominante, sinon exclusive, des intérêts matériels : industriels, financiers, commerciaux. Comme on peut expliquer la même évolution la séparation dans le droit international des préoccupations d'ordre spirituel, des exigences de la protection des biens matériels, par le divorce de l'Economie et de la Politique, et la subordination de celle-ci à celle-là sous le régime du Libéralisme économique et politique, dominé par les prétentions du capitalisme. Et cette prédominance de l'économie sur la politique explique que la transaction d'accords commerciaux et d'ententes destinées à assurer les droits de circulation plus ou moins libre des individus d'un pays à l'autre, et à protéger leur propriété a amené un développement exagéré du code international. On peut même affirmer que c'est encore l'Economie qui oriente et dirige la politique militaire de chaque nation avec ses voisines ou ses rivaux.

Cependant il faut reconnaître que c'est dans les relations de peuple à peuple que consiste le droit international proprement dit. Dans ce domaine, il faut encore préciser deux attitudes possibles. La première, qui fut la formule en honneur toutes les fois qu'une nation devint suffisamment puissante pour

imposer le respect de ses volontés plus ou moins légitimes ou capricieuses au reste de l'univers, ou du moins à une partie assez considérable de celui-ci, vise à une organisation des nations sur la base d'une subordination des intérêts nationaux au bien commun de l'humanité. Cette conception qu'on peut appeler impérialiste parce qu'elle est imposée de force par un peuple suffisamment fort pour commander à un univers impuissant devant lui fut en honneur pendant les périodes héroïques des grands empires assyriens, grecs, romains, et plus près de nous napoléonien et anglais. Dans tous ces cas, c'est un peuple puissant qui impose sa volonté aux autres. C'est donc là un régime de droit international qui repose sur la force physique commandée par une volonté capable de réaliser ses vues. L'empire italien que Mussolini est en voie de constituer entrera dans cette catégorie. Le Saint-Empire Romain, se rapprochera de cette conception, tout en en différant par le fait qu'il ne résistera pas complètement à l'inspiration chrétienne. Celle-ci, en effet réclamera bien l'organisation du monde civilisé, c'est-à-dire la subordination des peuples et de leurs intérêts particuliers aux exigences du bien commun de l'humanité ; mais elle cherchera une autre règle que le bon plaisir ou la puissance d'un peuple ou d'un génie politique ou militaire pour déterminer les exigences du bien de l'humanité. Et c'est par l'établissement de cette règle extérieure, indépendante de la volonté du souverain, et à laquelle celui-ci doit se plier, qu'elle diffèrera de la conception volontariste du droit international. La doctrine chrétienne fixera un certain nombre de droits naturels, déduits de la conception chrétienne de la nature humaine, qui constitueront les bornes et les orientations possibles entre lesquelles le droit positif international pourra évoluer. Conception objective qui repose sur une doctrine intellectualiste où l'intelligence guide la volonté des législateurs et les protège contre le caprice. — Inutile d'ailleurs de noter que cette conception chrétienne de l'ordre international n'a jamais été complètement ni intégralement mise en pratique, sauf sous saint Louis, au tout début de la période classique de cette phase de l'histoire. Bien au contraire, les différents empires, une fois leur puissance établie, se laisseront griser par l'orgueil et l'ambition, et tomberont dans les abus du vieux droit impérialiste.

Depuis la Renaissance et la constitution des grands Etats modernes : Autriche, Espagne, France, Allemagne, Italie et Japon, c'est une autre doctrine qui a gouverné le droit international : la doctrine du contrat-compromis substituée à la doctrine de la prédominance de la force-volonté sur les nations subjuguées. C'est la conception qui régit encore, malgré la tentative de subordination des différents peuples à la direction d'une Société des Nations, telle qu'on l'avait constituée à Genève, après la Guerre de 1918. Cette doctrine prit naissance à la suite de la chute de l'Empire Romain, et son évolution fut favorisée par la constitution des grands Etats modernes, tous inspirés par la conception d'une souveraineté et de l'autonomie de chaque peuple, et surtout du souverain de chaque peuple.

On conçoit qu'avec une telle conviction de sa supériorité, toute nation ou tout souverain qui entre en rapports avec un autre soit mal à l'aise, et que tout ce qu'on puisse espérer de ces tractations c'est un compromis où tous deux s'entendent pour mousser leurs intérêts respectifs, aux dépens du reste de l'humanité, tant que celui-ci ne se trouve pas assez fort pour leur faire échec. Et ce fut toute l'histoire du dix-neuvième siècle, ou triple alliance et triple entente succédèrent à la conception de Maeternlich.

Sous ce régime, le droit international naturel s'était évanoui pour faire place à un droit purement positif, reposant uniquement sur la lettre des pactes ou des traités, que l'on cherchait ensuite à violer par tous les artifices imaginables, tout en visant à laisser croire qu'on les respectait. Et depuis la constitution de la Société des Nations, les Grandes Nations continuent, en marge de Genève, à multiplier traités et pactes, dans le même esprit.

AJAX.

(à suivre)

(1) Voir l'Avenir du Nord du 25 septembre, des 3, 9, 23 et 30 octobre, des 6, 13, 20, 27 novembre, des 4, 18 et 25 décembre 1936, 15 et 22 janvier, 5 et 12 février, et 5 mars 1937.

MELI-MELO

UNE CONFERENCE DE M. LOUVIGNY DE MONTIGNY

M. Louvigny de Montigny, traducteur en chef du Sénat, a donné, mercredi dernier, à Ottawa, une conférence intitulée : "La revanche de Maria Chapdelaine". Cette conférence a eu lieu au Chateau Laurier, sous les auspices et au profit du Conseil Canadien du Bien-Etre social, sous la présidence d'honneur du sénateur Raoul Dandurand, ministre d'Etat.

Le conférencier fut remercié par le juge Thibault Rinfret, de la cour suprême.

L'UNIVERSITE DE MONTREAL

Le ministre Taschereau avait trouvé une heureuse solution à la question de l'université de Montréal. Un projet de loi était préparé en vue de rétablir les finances de cette institution nationale mais n'a (Suite à la deuxième page)

LETTRE D'OTTAWA

Les crédits du budget Dunning

Par PERTINAX

Sous les régimes conservateurs, la province de Québec est réduite à la portion congrue. Elle reçoit surtout des excuses. Sous les libéraux, par contre, elle obtient le plus souvent plus que sa part.

Il n'est que de jeter un coup d'œil sur les crédits supplémentaires qui viennent d'être déposés en chambre par M. Dunning pour s'en rendre compte, une fois de plus.

Les crédits se chiffrent à 96 millions, dont 35 millions sont destinés à englober les déficits des chemins de fer de l'état et à pourvoir à des avances à la Canadian National Steamships, service des Antilles, et à la commission des ports nationaux.

Déduction faite des sommes affectées aux entreprises de l'état, il reste une balance de 60 millions, dont 19 millions et demi sont formés d'avances aux provinces.

Reste une somme de 40 millions ainsi répartie : Agriculture, \$2,632,950; Pêcheries, \$500,000; Travail, \$18,288,000; Mines et ressources, \$2,918,500; Commission des ports nationaux, \$1,892,236; Travaux publics, \$2,657,200; Divers, \$632,857.

Une partie des sommes prévues pour l'agriculture et les pêcheries reviendra, naturellement, à la province de Québec. Cette dernière a une tranche de 15 millions confiés au ministère du travail et dont le but est de collaborer, conjointement avec les provinces et les municipalités, à divers projets de secours. Une somme substantielle sera aussi affectée à l'amélioration des chemins et des moyens de transport dans les régions minières, et quel qu'en soit le résultat, il aura des riches perspectives. Une somme de \$1,400,000 sera particulièrement affectée à cette fin. M. T.-A. Crerar, ministre des mines et des ressources, explique que les provinces apporteront leur contribution dans la proportion d'un dollar pour chaque deux dollars du gouvernement fédéral, ce qui s'ajoutera un résidu de \$50,000, qui ne fut pas dépensé l'an dernier. De sorte que la somme à répartir dans les divers territoires miniers sera de deux millions et quart.

Québec, naturellement, aura sa large part, bien que la proportion ne soit pas encore fixée. Le tracé des chemins se fera conjointement par le ministère fédéral des mines et des ressources et par les ministères provinciaux des mines. Le projet comporte aussi la construction de quais et de stations d'atterrissage pour les avions. La construction des chemins se fera sous la surveillance des provinces.

Les crédits supplémentaires comportent une somme totale de \$800,000 pour l'île de Montréal, dont la majeure partie sera consacrée à l'amélioration du port. Une somme de \$100,000 est aussi prévue pour la construction d'un manège pour le régiment de Maisonneuve. Un autre sera aussi construit à Hull, au même prix. Ce sont là deux victoires notables. On n'ignore pas, — en dépit de la confusion que l'on tente de créer dans les esprits, — que ces deux projets ont reçu l'approbation chaleureuse des ministères de diverses associations de jeunes. Donner un abri digne d'eux à de beaux régiments canadiens-français ou pourvoir à la défense nationale n'implique pas que nous allons nous engager dans une guerre à l'extérieur.

Une somme d'un million de dollars est prévue pour divers travaux publics dans la province de Québec. En outre, une somme de près de millions de dollars servira à divers travaux de réfection ou d'amélioration aux ports de la province et aux divers cours d'eau.

Voilà qui paraît tout simple sous un régime libéral. Il y en a pour

LE CHEF DES PURS NOURRI PAR LES TRUSTS

Défi de M. Edouard Lacroix à M. Duplessis

L'honorable Damien Bouchard a affirmé à l'Assemblée législative que M. Maurice Duplessis avait reçu \$150,000 du trust de l'électricité pour la campagne électorale du parti des Pura en 1936.

Cette accusation n'était pas nouvelle : elle a été portée et répétée cent fois dans les journaux et ailleurs, depuis six mois. Et M. Duplessis ne l'a jamais niée.

Pris de court, à la Chambre des députés, il a cru s'en tirer en jurant ses grands dieux qu'il n'avait jamais empoché cette somme et que personnellement il n'avait rien reçu du trust.

Le farceur ! Il croit s'en tirer en répondant à une accusation que personne ne porte, et en ne répondant pas à une accusation cent fois répétée et telle que portée par M. Bouchard.

Cela nous rappelle l'infamie bouffonne de feu D.-A. Lafontaine, à la Chambre des communes. Un adversaire avait dit que les libéraux avaient endossé et garanti certains défaits. « Comment, s'écria l'ineffable D.-A. Lafontaine, moi j'ai endossé de telles débâcles ? Jamais, M. l'Orateur, jamais et je nie cette accusation ».

Cette boutade fit rire toute la Chambre, car elle n'était que drôle. Le cynisme de M. Duplessis est indigne et ne fait rien personne.

Voilà, d'ailleurs, un défi en bonne et due forme que M. Edouard Lacroix, député de Beauport, a lancé à l'un des fondateurs de l'Action libérale nationale, lance à M. Maurice Duplessis :

M. Lacroix dit : « J'OFFRE AU PREMIER MINISTRE DE FAIRE LA PREUVE DE CE QUE J'AVANCE DEVANT TROIS JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE. SI JE REUSIS À PROUVER A LA SATISFACTION DE CES JUGES QUE M. DUPLESSIS A RECU DES TRUSTS PLUS DE \$150,000, LE PREMIER MINISTRE DEVRA DÉMISSIONNER ET ME VERSER UN MONTANT ÉGAL À CELUI QU'AURA REVELE LA PREUVE, AU-DESSUS DE \$150,000. SI JE NE REUSIS PAS À PROUVER QUE M. DUPLESSIS A RECU \$150,000, JE DÉMISSIONNERAI ET VERSERAI LA DIFFÉRENCE AU PREMIER MINISTRE ».

M. Maurice Duplessis n'a pas encore relevé ce défi.

tout le monde. Et Québec n'est pas considérée comme une parente pauvre. Il faut dire aussi que les fonds semblent toujours disponibles sous une administration libérale, ce qui n'est pas toujours le cas autrement.

Il n'est pas sans intérêt de noter, à ce propos, que la province d'Ontario, sous l'habile et énergique direction de M. Hepburn, peut afficher un surplus inouï de plus de sept millions de dollars. Et, le même jour, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Angus Macdonald, peut ainsi annoncer un surplus substantiel. Ce que les conservateurs traitent de coïncidence devient vite une habitude, sous les libéraux.

On comprend, après cela, que M. Bennett n'ait guère tort de redire à l'exposé budgétaire de M. Dunning. Ne sachant quoi imaginer, le chef de l'opposition a invoqué le chômage pour présenter une motion de non confiance. Cette motion, en dépit de l'appui des socialistes et du groupe du crédit social, a été écartée par une majorité de 88 voix.

M. Rogers, ministre du travail, s'est chargé de répondre à M. Bennett et de montrer l'œuvre déjà accomplie par la commission nationale du chômage. Le chiffre des chômeurs, qui était de 50,000, a été réduit à 393,000. Et le gouvernement poursuit son œuvre. Quand l'on considère la plaie du chômage, dit le ministre, personne ne saurait se déclarer satisfait. Mais nous avons confiance. Et les résultats déjà obtenus nous permettent de penser que le gouvernement est dans la bonne voie.

M. Gardiner, ministre de l'agriculture, a expliqué la plus grande clarté tout le problème du blé. Sous les conservateurs, le prix s'effaça à 54 cents le boisseau. Ce fut le minimum. Sous les libéraux, il toucha après la guerre un niveau sans précédent. Et, de nouveau aujourd'hui, la moyenne des prix atteint \$1.13 le boisseau. Encore une coïncidence !

M. King, en route vers le sud, s'est entretenu avec le président Roosevelt à la Maison Blanche. Tout indique que cette rencontre prit une portée historique. On parle de rien moins que d'une sorte d'alliance entre la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada, pour le maintien de la paix. M. King, au nom du Canada, jouera le rôle d'interprète de la mentalité nord-américaine. Comme tel, il ne peut être qu'apôtre de la paix.

PERTINAX.

LETTRE DE QUEBEC

Requisitoires de M. Bouchard. — Mandats spéciaux

Le réquisitoire de l'honorable Damien Bouchard contre les funistes de l'Union Nationale est resté sans une réplique adéquate.

Le discours bluffeur de M. Maurice Duplessis laisse sans réponse les critiques de l'opposition. Quand M. Duplessis ne trouve pas d'arguments, il pointe sur ses grands chevaux, fait le Don Quichotte, vivente des moulins à vent et force dessus suivis d'une armée de Sancho.

Parfois, il simule l'indignation. C'est ainsi qu'il devient chamois de colère feinte quand M. Bouchard lui rappelle sa propagande nationaliste outrée.

Tout le monde se souvient encore — il n'y a pas si longtemps de cela — de ses dénégations des libéraux « traités à leur race », esclaves des anglais et du capital étranger. Paroles et écrits de l'Union Nationale, durant les élections, suintaient le nationalisme ampoulé, exploitaient d'une façon outragante et la religion et la race.

Citons, ici, des extraits d'un article de M. Edmond Turcotte, dans le Canada :

« D'ailleurs, tous les militants de l'Union nationale, du plus petit jusqu'au plus grand, et du moussaillon au commandant, se sont « battus la gorge » pendant des mois contre ce qu'on appelait « la trahison des Canadiens français » par un gouvernement libéral anglo-maniquette. »

« Lorsque l'Union nationale sera maîtresse à Québec, cela changera. On ne favorisera plus les financiers « anglais » au détriment de nos maisons canadiennes-françaises » dans les émissions d'obligations gouvernementales. On ne donnerait pas de contrats sans adjudication à des entreprises « anglaises ». On mettrait les trusts « anglais » au pas. On ferait la place moins large aux « Anglais » dans le cabinet. Et pour commencer, on romprait avec cette « humiliante coutume » de toujours confier le portefeuille des Finances à un « Anglais ».

« Est-il vrai qu'on a clamé tout cela, oui ou non ? Qu'on le nie si on le ose ! »

« L'U.N. est au pouvoir depuis six mois. Qu'avons-nous ? Trois ministres « anglais » au lieu de deux sous le régime précédent. Le grand argentier de la province s'appelle Ficher. La cote des trusts « anglais » monte en Bourse. Le trust « anglais » de l'électricité fait risette parce qu'on lui chatouille le nez avec un chèque-mouche. Et c'est une maison « anglaise » (une excellente maison d'ailleurs, mais là n'est pas la question) qui est chargée sans adjudication d'une émission de \$51,000,000. Voilà ! »

Ce n'est pas le seul cas, d'ailleurs, où l'Union Nationale (?) a pratiqué le bourrage de crâne.

Et M. Turcotte de continuer : « Des travaux publics sont engagés pour des millions de dollars sans adjudication. Les partisans du gouvernement continuent d'invoquer la loi Dillon. La nouvelle loi électorale ne contraint pas les souscripteurs électoraux à divulguer leur identité. Le Conseil législatif reste vivant (façon de parler) et les vivants continuent d'être comblés suivant la plus antique tradition. Les bûcherons n'ont pas le salaire minimum de \$52, ni même celui de \$40, et l'on a été jusqu'à supprimer sans le remplacer le minimum de \$37 fixé par les libéraux. Les ministres sont plus nombreux que sous l'ancien régime. Le « capital humain », grand cheval de bataille électoral, est sacrifié à des économies mesquines dans l'administration du ministère de l'Hygiène. Les droits

A L'ETRANGER

Par Jean-Marie Nadeau

LA FRANCE AVEC NOUS !

Tel est le titre d'un ouvrage récent de M. Jacques Doriot, chef du Parti populaire français. Les renseignements sur les menées communistes, dont fourmillent ce livre, sont d'autant plus précieux qu'ils émanent d'un homme qui connaît très bien la Russie. Il a même fait partie, pendant plusieurs années, du parti communiste français affilié à Moscou. Un voyage au pays des Soviets fit ouvrir les yeux à Doriot, exemple suivi par MM. Gide et Céline, eux aussi, partisans enflammés de Staline pendant un certain temps.

M. Jacques Doriot, qui a facilement retrouvé la fibre française, est aujourd'hui à la tête d'un mouvement politique qui pourrait bien, à la faveur des circonstances, prendre la direction des destinées françaises. Le chef du Parti populaire, dans son manifeste, LA FRANCE AVEC NOUS, en plus d'apporter des clartés sur les manœuvres communistes dans la politique intérieure et extérieure de la France, attaque en outre l'économie libérale, ou plutôt ses dérivés. C'est dans la troisième partie du livre, où il expose son programme constructif, que M. Doriot constate comme bien d'autres la mort du libéralisme. Mais comme tous ceux qui ne veulent pas du communisme, le chef du Parti populaire français hésite dans le choix d'un système pouvant remplacer la vieille économie libérale.

Une production liée à la consommation, le maximum de liberté avec le maximum d'organisation, une saine réglementation du profit au lieu de sa destruction, une sorte de participation active de l'ouvrier au développement de l'entreprise, tels sont les principaux points du programme de M. Doriot. C'est surtout l'application de ces principes qui donnera lieu à de très nombreuses difficultés, mais il importe de retenir l'idée que le profit doit être supprimé. Ainsi, écrit M. Doriot, nous devons lier le profit au risque : « Ou il n'y a pas de risque, il ne peut y avoir qu'un profit limité. Quand il y a un risque total, il faut laisser le profit total. Mais quand le risque n'existe pas, comme dans les services publics, comme dans l'industrie cartellisée (la « risquer existe, cependant, mais « minime », je crois que nous pouvons intervenir tout de même, pour dire que certains bénéfices sont particulièrement scandaleux. »

Comme on le voit, cet exposé de principe est loin de manquer d'intérêt, même en ce qui regarde le

Canada ou la province de Québec. Si Doriot veut proportionner le profit au risque dans certains secteurs de l'économie, il n'affirme pas la nécessité, pour l'état, d'exploiter les grandes entreprises privées, même les trusts. Le capitalisme d'état est une faillite ; cela, M. Doriot le sait et, à bon droit, ne se fait pas faute de le proclamer.

L'ACCORD BULGARO-YOUGOSLAVE

Toute une série d'alliances contribue, depuis une année ou deux, à bouleverser le précaire équilibre européen. A la suite de l'alliance franco-germane, nous avons eu l'entente germano-italienne destinée à faire pendant à la première. Le dernier traité en date, dirigé contre le gouvernement de Staline, est l'accord bulgaro-yougoslave qui marque un pas de plus dans la dissolution de la Petite Entente. Ni Moscou ni Paris ne resteront insensibles à ce remaniement de la carte diplomatique de l'Europe centrale. Rome et Berlin, de leur côté, sont certainement disposés à entrer dans la danse, pour y poursuivre l'exécution de leur politique anti-communiste. Pour ou contre le communisme, voilà, semble-t-il, les deux pôles extrêmes de la politique internationale à l'heure actuelle. La paix ne peut guère sortir de cette opposition continue que régit entre de semblables idéologies politiques. L'Espagne, miroir d'événements qui pourront peut-être se dérouler sous peu dans les pays voisins, nous en apprend long à cet égard.

Jean-Marie NADEAU.

MELI-MELO

(Suite de la première page)

pu être soumis à l'Assemblée législative à cause de la crise politique qui est survenue.

Pourquoi le ministre Duplessis ne donne-t-il pas suite à cette solution et ne réalise-t-il pas un projet qui est en dehors, ou mieux, au-dessus de la mêlée politique ?

Tous les amis sincères de l'enseignement universitaire attendent et espèrent cette solution qui tarde depuis trop longtemps.

M. MACKENZIE KING ET LE PRÉSIDENT ROOSEVELT

L'honorable Mackenzie King, premier ministre du Canada, a été l'hôte de M. Roosevelt, président des États-Unis, à Washington.

Ces deux hommes d'état n'ont pas revêlé les qualités qui ont fait l'objet de leur entretien.

Il semble toutefois plausible et plausible que l'organisation de la paix mondiale a été étudiée par eux. On va jusqu'à dire que le président Roosevelt a demandé au premier ministre du Canada de soumettre les vues de Washington sur la paix à la prochaine conférence impériale.

Souvent, on a signalé que le Canada ferait un médiateur idéal entre Londres et Washington, à cause de ses relations étroites avec ces deux gouvernements. Mais jamais un représentant du Dominion n'aurait été mieux placé pour jouer ce rôle de premier plan que ne l'est actuellement l'honorable Mackenzie King.

« Il est évident », a déclaré M. King à un représentant de la Presse Canadienne, qu'avant de me rendre à la conférence impériale, il me fallait être au courant des projets du président Roosevelt, concernant les problèmes que le monde affrontait aujourd'hui et qui seront certainement discutés au cours du congrès. »

LA REGION MINIERE DU NORD

M. Maurice Lalonde, député de Labelle à Ottawa, a plaidé la cause de la région minière de Chibougamau, à la Chambre des communes.

Le district minier dont a parlé le député de Labelle donne de l'emploi à 15,000 hommes et produit des millions d'or et de cuivre.

M. Lalonde regrette qu'un commerce représentant plus de 25 millions par année soit détourné de son but naturel, la Métropole du Canada, vers le centre commercial de l'Ontario, Toronto, qui est en train de supplanter Montréal comme grand centre des affaires. Il importe donc de rectifier cette situation et de donner sans tarder un débouché à l'Abitibi vers les centres populeux du Québec.

M. Lalonde demande la construction d'un chemin de fer qui partirait de Saint-Rém d'Amherst jusqu'à Mont-Laurier, et comme emplacement, jusqu'au grand lac Chibougamau. Il rappelle que ce service ferroviaire desservirait quatre paroisses en plein développement, sans compter qu'il permettrait la colonisation des domaines de forêts vierges qui constituent aujourd'hui les limites de l'International Paper Company sur la rivière Piscataquis, où l'on trouve un sol arable et tout de suite ordinaire. Le chemin de fer projeté servirait aux mines actuellement en opération dans les environs du lac Chibougamau.

L'ELECTION DE BAUCE

Il s'agit de remplacer le Docteur Raoul Poulin, député démissionnaire de l'Union Nationale. L'élection aura lieu le 17 mars.

Les candidats en présence sont M. Vital Gliche, ancien député de Baucce à l'Assemblée législative, a été choisi comme candidat opposant. M. Emile Perron est le candidat de M. Duplessis.

« LES ANNALES »

Les Annales du 25 février... Lisez-les. Car elles vous apportent une masse de lectures du plus haut intérêt. Une visite à Lénine, par le grand pamphlétaire italien Papini ; la vie du maréchal de Saxe ; des contes dans les innuies en français ; des documents restés jusqu'ici ignorés sur la Commune ; des impressions sur la Commune ; sur Krupp ; des anecdotes sur les Expositions d'autrefois ; des articles enfin sur la maîtrise des mers et le village français. Partout, le numéro, 2 francs.

PENSEES

Que de savants qui sont obligés de finir par où le chrétien commence !

P. MONSABRE.

Dans deux ans et pour cinquante ans

Aucune force n'empêchera les libéraux de reprendre le pouvoir, dit M. Godbout

Le parti libéral, disait en substance lundi après-midi l'honorable Adélard Godbout, ne veut pas d'élections provinciales immédiates, c'est-à-dire sous prétexte d'une division pouvant exister chez les adversaires. « Ce que nous voulons, ajoutait-il, c'est de battre ces derniers sur la comparaison de leurs œuvres, une fois leur présent mandat terminé, avec les œuvres du parti libéral. Si l'on veut tenir compte des actes posés au cours des quarante dernières années, surtout au cours des quinze dernières années, on conviendra qu'aucune autre province du Canada n'a fait autant de progrès tant sous le rapport de l'hygiène et des finances que sous celui de l'agriculture, de la colonisation, de la voirie et de la législation sociale. Etant donnée la politique de piétinement du nouveau gouvernement depuis six mois, je n'hésite pas à dire à toute la province que, dans deux ans, aucune force au monde ne pourra empêcher le parti libéral de reprendre le pouvoir, et cela pour cinquante ans à venir. Nous avons voulu être sincères, et nous continuerons de l'être, bien qu'il nous eût été facile, autant qu'à nos adversaires, de faire de la démagogie et de gagner ainsi des votes ».

La collaboration des jeunes est la bienvenue

L'honorable M. Godbout, chef du parti libéral provincial, assistait, ainsi que l'honorable T.-D. Bouchard, chef parlementaire, au déjeuner hebdomadaire des jeunes libéraux au club de Réforme, qui était au nombre d'une centaine. Invité à adresser la parole par Me René Thibierge, président, il formula les quelques brèves remarques notées plus haut, à la suite d'une courte allocution de Me Emile Bouchard, élu ces jours derniers président général de l'association de la jeunesse libérale de Montréal en remplacement de M. Roland Beaudry dont l'état de santé commande un repos plus ou moins absolu de quelques mois. En réponse à l'offre de collaboration de la jeunesse au parti libéral faite par M. Bouchard, l'honorable M. Godbout a répondu qu'elle était la bienvenue. En effet, dit-il, cette collaboration peut apporter à l'étude des différents problèmes à résoudre certains éléments plus ou moins particuliers à la jeunesse, dont la conviction et l'enthousiasme, « sentiments qui s'effritent parfois avec l'âge chez quelques aînés. Nous défendons une cause, a ajouté le chef du parti libéral provincial, parce que nous l'aimons et non par haine de nos adversaires ou dans le but de détruire quelque chose. Notre cause est celle de la liberté et des responsabilités personnelles, dont celle des jeunes qui entendent prendre leurs propres responsabilités, à titre de dirigeants de demain ».

Le décès de M. PRUDENT ROLLAND

Samedi, 27 février, est décédé à Saint-Jérôme, M. Prudent Rolland, époux de feue Déla Filion, à l'âge de 74 ans et 7 mois.

Les obsèques ont eu lieu en l'église de Saint-Jérôme, mardi, à neuf heures. Le convoi funéraire partit de la demeure de son gendre, M. Elie Meunier, 11 rue Labelle, pour se rendre en l'église paroissiale où le service fut chanté par M. l'abbé Léveillé assisté de MM. les abbés Robillard et Labelle comme diacre et sous-diacre.

Le défunt laisse, pour pleurer sa perte, ses fils, Léopold et René, de Montréal, et Edmond, de Saint-Jérôme, ses filles, Mme Elie Meunier, née Albertine, Mme Veuve J.-René Latour née Cécile ; ses belles-filles, et neuf petits-enfants.

Sympathies : Amicale des Anciens du Collège, MM. et Mmes J.-E. Leduc, Plessis-Bélair, Gustave Léonard, M. W. Prud'homme, Phémacie Landry, famille M. Duquette, MM. et Mmes Eug. Léveillé, Alb. Charbonneau, Jos. Saint-Joseph, M. Lemay, M. et Mme René Dussault, M. Joseph Trudel, famille E. Desjardins, de Montréal, MM. J. Oulmet, E. Delorme, B. Therrien, Eug. Saint-Vincent, C. Francoeur, Chs. Lauzon, A. Deslauriers, M. Mmes Ant. Lebeau, Rosaire Dolbec, Edmond Rainville, Léo Hunault, familles D. Raymond, V. Longpré, O. Drouin, M. J.-R. Dugal, représentant de l'Union Saint-Joseph du Canada.

Le décès de M. PRUDENT ROLLAND

Samedi, 27 février, est décédé à Saint-Jérôme, M. Prudent Rolland, époux de feue Déla Filion, à l'âge de 74 ans et 7 mois.

Les obsèques ont eu lieu en l'église de Saint-Jérôme, mardi, à neuf heures. Le convoi funéraire partit de la demeure de son gendre, M. Elie Meunier, 11 rue Labelle, pour se rendre en l'église paroissiale où le service fut chanté par M. l'abbé Léveillé assisté de MM. les abbés Robillard et Labelle comme diacre et sous-diacre.

Le défunt laisse, pour pleurer sa perte, ses fils, Léopold et René, de Montréal, et Edmond, de Saint-Jérôme, ses filles, Mme Elie Meunier, née Albertine, Mme Veuve J.-René Latour née Cécile ; ses belles-filles, et neuf petits-enfants.

Pour quelques semaines encore

ABONNEMENT A

L'AVENIR DU NORD

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

Etabli en 1897

2 années pour \$3.00

Profitez de ce spécial pour vous acquitter envers notre journal

VEUILLEZ ADRESSER TOUT ENVOI AUX ADMINISTRATEURS :

Imprimerie J.-H.-A. LABELLE Limitée
303 Avenue Parent — Saint-Jérôme

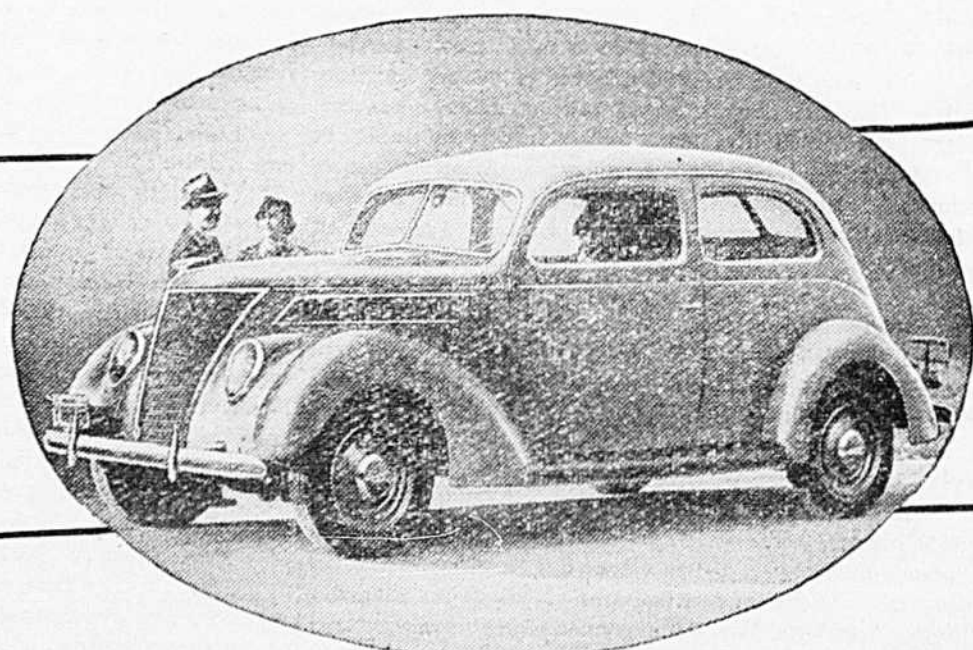
AUX PERFORMANCES D'UNE V-8

AJOUTEZ

L'ÉCONOMIE D'UNE V-8

ET VOUS AVEZ

LA V-8 FORD!



Quelque temps qu'il fasse et quel que soit l'état des routes, la V-8 Ford vous procure toute la puissance dont vous avez besoin. Et elle est, aujourd'hui, plus économique qu'elle ne l'a jamais été. Très spacieuse, six adultes (et trois leurs colts) y trouvent facilement place. Sécurité absolue — carrosserie tout acier, Feins de Sécurité Ultra-Doctes, et toutes les glaces en Verre Incassable sans supplément de prix. Voyez-la chez le plus proche dépositaire. Il en mettra une à votre disposition.

\$30 par mois, et un premier versement très raisonnable, et vous aurez, grâce au "T.F.C. National Finance Plan", une Nouvelle V-8 Ford!

FORD MOTOR COMPANY OF CANADA, LIMITED

Automobiles et Camions V-8 Ford, Tracteurs Fordson, Automobiles Lincoln et Lincoln-Zephyr.





UN ACCIDENT EST L'ORIGINE D'UNE GROSSE INDUSTRIE

Une vache, en donnant un coup de pied dans une lampe, causa, dit-on, le grand incendie de Chicago. Une araignée grimpa le long d'un fil assura la victoire à Bruce, en Écosse. Mais ces petits incidents historiques, ainsi que beaucoup d'autres du même genre, pâlissent devant l'histoire de cette ménagerie dont la négligence fut l'origine d'une des phases les plus importantes de l'industrie de la pêche au Canada.

Il y a bien longtemps de cela, dans un petit village d'Écosse, une femme, sortant pour la journée, laissa un fétan suspendu aux poutres de son cottage. Le fétan se trouvait trop près d'un feu de tourbe et lorsque la ménagère revint, elle le trouva tout desséché par la fumée. Elle décida de le faire cuire quand même et le poisson fut trouvé si appétissant que la nouvelle se répandit avec rapidité. Tout le monde se mit à faire du poisson fumé de cette façon et celui-ci devint bientôt un plat national.

Aujourd'hui, la vogue du poisson fumé s'est répandue dans toutes les parties du monde et sa demande a permis de fonder des maisons ca-

nadiennes de renommée internationale — quelques-unes d'entre elles étant établies depuis un siècle ou plus. Le climat canadien a prouvé qu'il était idéal pour la production de ce genre de poisson et d'autres poissons traités de façon similaire, et aujourd'hui le Canada occupe une place prépondérante dans le commerce de l'exportation de poisson séché, fumé ou mariné.

Hygiène LA RAGE

Il convient de revenir de temps en temps sur cette terrible affliction qui est comparativement rare, pour laquelle on ne peut espérer de guérison mais qui, heureusement, peut être prévenue.

La rage fut décrite par les médecins des premiers siècles. Nous voyons dans l'histoire la crainte qu'elle a toujours inspiré depuis ces temps. Ce ne fut pas avant juillet 1885 qu'un moyen de prévention fut découvert pour l'homme, par le plus grand de tous les savants, Pasteur.

Les morsures de chien, pour la plupart, sont inoffensives parce que le plus grand nombre de ces animaux sont sains. Cependant toutes les morsures de chien devraient être soignées par un médecin, c'est là le moyen le plus sûr d'éviter le danger qui pourrait causer celle d'un chien enragé. Nous mentionnons particulièrement le chien parce que la plupart des cas de rage chez l'homme proviennent du chien, mais il n'est pas moins vrai que le mal atteint aussi les bovins, les chats, les loups, les chevaux, les chèvres dont les morsures seraient également dangereuses.

La rage est une maladie aiguë et contagieuse dont le germe ou virus siège au niveau du système nerveux central et dans la salive. Le terme "hydrophobie" que l'on emploie aussi pour qualifier cette maladie signifie "horreur de l'eau" mais ce qui semble être de l'horreur est réellement dû à un spasme de la gorge qui se produit en essayant d'avaler soit de l'eau ou n'importe quelle autre aliment.

La rage chez les chiens peut se produire sous deux formes : dans la première, l'animal est agité, ses yeux sont brillants et dilatés, sa gueule reste ouverte et pendante, les mâchoires étant paralysées ; il devient particulièrement affectueux et son aboiement change. Dans la seconde forme de la maladie que l'on peut appeler forme fureuse, le chien est irritable et agité ; il peut mordre, il cherche à courir et peut courir ainsi des milles, cherchant à mordre tout ce qu'il rencontre sur son chemin. Dans les deux formes le chien devient paralysé et meurt.

Les morsures les plus dangereuses sont celles faites à la figure puis aux mains. La blessure doit être traitée comme toute autre sauf qu'il faut la laver avec une forte solution d'acide nitrique qui semble avoir la propriété de détruire le virus de la rage contenu dans la plaie.

Si le chien qui a mordu peut être retracé et que l'on ait le moindre doute qu'il est atteint de la rage, on doit procéder immédiatement au traitement de Pasteur. On enfermera le chien et si au bout de deux semaines il est encore en bonne santé c'est qu'il n'avait pas la rage. Si on le tue on fera examiner sa tête.

Il est toujours imprudent de caresser des chiens étrangers et laissons les chiens malades tranquilles. Dans le cas de morsure, on pourvoira immédiatement au traitement médical et l'on mettra l'animal sous observation.

Pour questions au sujet de l'hygiène, écrire à l'Association Médicale du Canada, 184 rue Collège, Toronto, Ont. Une réponse sera envoyée par écrit.

Le lait dans les repas

Le lait, qui forme les os et les dents ; le lait, qui répare les muscles, qui donne de l'énergie et protège la santé, le lait enfin, qui est la nourriture la plus parfaite de toutes, mérite d'être considéré en premier lieu lorsqu'on prépare le programme des repas quotidiens. Les façons dont on peut incorporer une quantité satisfaisante de cette nourriture indispensable dans le régime varient naturellement suivant les goûts et les habitudes des familles. Lorsque les adultes ne boivent pas de lait les mets cuits, servis aux repas, doivent fournir la choline de lait réglementaire et recommandée pour tous. On fournit de cette façon la moitié des besoins en lait de l'enfant ; le reste peut être consommé sous forme de breuvage.

Un plat au lait à chaque repas est une bonne règle à suivre dans toutes les maisons, et le Service de l'utilisation du lait recommande à ce propos l'emploi des recettes éprouvées que voici :

SOUPE AU CELERI ET AUX CHAMPIGNONS

- 1 pomme de céleri de grosseur moyenne
- 1 petit oignon
- 1/4 liv. de champignons,
- 2 cuillères à soupe de beurre,
- 3 cuillères à soupe de farine,
- 3 tasses de lait.

Sel et poivre. Hachez fin l'oignon et le céleri et faites bouillir jusqu'à ce qu'ils soient tendres. Coupez les champignons en petits morceaux et faites-les bouillir pendant cinq à huit minutes dans une petite quantité d'eau. Faites fondre le beurre, incorporez la farine. Ajoutez le lait graduellement et remuez jusqu'à ce que le mélange s'épaississe. Ajoutez le céleri, l'oignon et les champignons avec une quantité suffisante d'eau dans laquelle ils ont cuit pour donner l'épaulage désiré. Assaisonnez au goût.

CHOU CUIT DANS DU LAIT

- 2 tasses de lait,
- 6 tasses de chou haché,
- 1/3 tasse de lait ou de crème,
- 2 cuillères à soupe de beurre fondu,
- 2 cuillères à soupe de farine,
- 1/2 cuillère à thé de sel.

Faites chauffer le lait ; faites cuire le chou dans ce lait pendant deux minutes. Ajoutez le lait ou la crème, incorporez la farine avec le beurre, et salez. Faites cuire trois ou quatre minutes, en remuant constamment.

Evitez de gâter votre pâte! CUISEZ AVEC LE ROYAL A toujours sa force



Chaque gâteau de Royal est cacheté hermétiquement, à l'abri des impuretés

Il existe une règle inflexible dans la préparation du pain — votre levain doit toujours être actif. Un levain faible peut gâter la pâte, lui donner une texture grise, spongieuse et un mauvais goût.

C'est pourquoi il importe d'exiger un levain actif, possédant toute sa force — un levain dont chaque gâteau est enveloppé hermétiquement. Le Royal est le seul levain sec à offrir cette protection spéciale. Il se garde frais, actif, à l'abri des impuretés.

Depuis 50 ans, le Levain Royal est reconnu pour son efficacité. Aujourd'hui, sur 8 ménagères canadiennes qui font usage de levain sec, 7 demandent le Royal. Leur confiance est bien placée.

Ne vous exposez pas avec des levains faibles et incertains. Exigez le Royal.

Demandez la brochure GRATUITE

Pour que les résultats soient uniformes dans la préparation du pain, il importe de toujours garder la pâte à une température égale. Le Livre de Recettes du Levain Royal explique comment prendre soin de la pâte. Il donne aussi 23 recettes éprouvées de pains, gâteaux au café, brioches et petits pains. Copie gratuite envoyée sur réception du coupon.



Achetez des produits canadiens

Standard Brands Ltd.
Fraser Ave. & Liberty St.
Toronto 2, Ont.
Veuillez m'envoyer, gratis le Livre de Recettes du Levain Royal.
Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Prov. _____

CONSOLATION

Ne vous plaignez pas trop d'avoir un coeur très sombre. Vos yeux seront plus beaux quand vous aurez pleuré. Il naîtra de vos pleurs, il va croître à votre ombre. Quelque lils inconnu qu'on n'a pas respiré.

Ne vous plaignez pas trop d'avoir été crédule. Et d'avoir cru sans fin ce qui ne vit qu'un jour. Car vous comprendrez mieux le grave crépuscule Qui saigne comme un coeur qu'a déchiré l'amour.

Ne vous plaignez pas trop de la douleur divine ; Ceux-là qui sont heureux ils n'ont pas écouté. Le battement sacré dont s'enfle leur poitrine. Ceux-là qui sont heureux ils n'ont pas existé.

Ne vous plaignez pas trop de cette amère étude. Vous contemplez mieux ce qui passe et se perd... Et vous saurez enfin, sœur de sa solitude, Gouter le soir qui meurt dans son jardin désert...

Gérard D'HOVILLE.

Les conserves alimentaires sont bonnes pour la santé

Par M. John L. Rice, M.D., Commissaire de l'Hygiène Publique de la Ville de New-York

Grâce au système de réfrigération dont sont pourvus les wagons de chemins de fer, on peut maintenant, dans toutes les parties des Etats-Unis, s'offrir d'un bout de l'année à l'autre, des fruits et des légumes frais ; malgré cela, il arrive parfois que le prix de ces fruits et légumes dépasse les moyens de beaucoup de personnes. C'est pourquoi la majorité des ménagères sont dans la nécessité de se rabattre sur les conserves. Au cours des vingt-cinq dernières années, l'industrie américaine des conserves alimentaires a fait des progrès marqués, et dans la plupart des cas, elle emploie des méthodes scientifiques qui exigent la surveillance de professionnels en la matière. Il en résulte que les conserves alimentaires américaines sont les meilleures qui soient au monde, et qu'elles sont très recherchées.

Par suite des températures élevées sous lesquelles les produits sont mis en conserve, les vitamines C peuvent être en partie détruites ; mais en dehors de cela, les conserves alimentaires sont tout aussi bonnes que les fruits et les légumes frais. Les produits conservés sont stérilisés ; par conséquent, on peut les consommer en toute confiance. Il est préférable d'employer des fruits et des légumes conservés dans des boîtes de métal que dans des pots en verre. La raison en est que les boîtes métalliques peuvent supporter des températures beaucoup plus élevées, et ne risquent pas de se briser aussi facilement. D'autre part, ces boîtes peuvent être fermées de façon plus hermétique, et aucun microbes ne sauraient y pénétrer.

En général, les fruits et les légumes employés pour faire des conserves sont cultivés sur des terrains entourant la fabrique de conserves, ou se trouvant dans son voisinage. Les fruits et les légumes bien mûrs sont bons pour la santé, et c'est ce que nous trouvons dans les conser-

ves des grandes marques connues. Dans la majorité des fabriques de conserves alimentaires, on se sert de machines hautement spécialisées, construites et fonctionnant selon des principes modernes et scientifiques, et dans les usines des grandes marques, la surveillance la plus stricte est exercée, afin d'assurer une propriété absolument irréprochable dans la fabrication. De cette façon, on obtient des conserves de qualité supérieure et que le public peut consommer en toute confiance.

Mais la ménagère devra exercer son bon sens pour l'achat et la préparation des conserves alimentaires pour le menu familial. Sa vue, son odorat et son goût devront lui servir de guide pour décider si le contenu de la boîte est bon pour la consommation. Elle ne devra jamais accepter une boîte de conserves de fruits, de légumes, de poissons, etc., qui fuie ou qui soit bombée. Il faut arriver qu'une boîte qui n'a pas été soudée soigneusement, ou n'a pas subi le traitement nécessaire, échappe à l'inspecteur, à la fabrique. La boîte sera bombée et son contenu sera gâté. Les aliments qu'elle renferme deviendront impropres à la consommation et même dangereux. Il faudra la rendre immédiatement au commerçant qui l'aura vendue, afin qu'il la remplace par une boîte en bon état. Il n'y aura, du reste, aucune perte pour lui, car la fabrique lui en remboursera le montant.

Recettes éprouvées

L'AGNEAU

Il se consommera sans doute plus de viande d'agneau que d'habitude cette année au temps de Pâques au Canada. Ce sera la récompense des éleveurs et des ranchers qui s'efforcent sans trêve, depuis longtemps, d'améliorer la qualité de leurs produits ; les boucheries et les magasins qui vendent de la viande seront en mesure de remplir toutes les commandes d'agneau cette année, spécialement pendant les quelques semaines qui vont suivre. La recette suivante est recommandée pour un dîner de tous les jours :

EPAULE D'AGNEAU ROULEE

Ce rôti a l'avantage d'être sans os ; il se tranche donc facilement.

La colonne de beauté

dirigée par

Cousine Blanche

Diplômée de l'Université de Beauté de Paris



LE MANQUE D'ARGENT N'EST PAS UNE EXCUSE POUR NEGLIGER SON APPARENCE

Il n'est pas de jour où je ne trouve dans mon courrier des lettres nombreuses dans lesquelles des cousines se plaignent de ne pas avoir l'argent nécessaire pour leur permettre de soigner leur apparence. Or, s'il est évident que l'argent est une puissance dont on ne peut se passer, il ne faut pas, cependant, exagérer son importance.

Avec de l'argent on peut s'acheter les plus récentes importations en fait de robes, costumes, chapeaux, cela je le concède. Avec de l'argent on peut confier son corps ou son visage aux meilleurs professionnels du massage, fréquenter les salons de beauté les plus élégants où les services coûtent le plus chers, cela aussi je l'admets. Mais comment bien de femmes, ayant une très belle apparence, que l'on rencontre tous les jours, se payent de tel luxe ? L'infime minorité, croyez-le bien. Ces femmes sont souvent des employées de bureau ou de magasin... ou de simples ménagères qui ont leur tâche quotidienne à accomplir, leurs responsabilités et qui ne disposent pas de fortes sommes pour soigner leur apparence... et cependant elles sont aussi belles, aussi élégantes que les femmes qui portent des créations signées Paquin ou Callot soeurs et qui roulent dans leur Pearce-Arrow ou leur Rolls-Royce.

La raison pour laquelle mes cousines plus humbles peuvent acquiescer à cette belle mine qui fait souvent l'envie de cousines plus riches, c'est qu'elles se donnent la peine d'étudier les moyens à leur portée pour soigner leur apparence. Car ce n'est pas celles qui dépensent le plus qui

obtiennent les meilleurs résultats. S'il existe des crèmes de beauté, dont un bocal, gros comme un dé, se vend cinq dollars, croyez-moi quand j'affirme que dans de tels cas vous payez au moins \$3.50 de bluff. En cherchant bien, en vous renseignant, vous pourriez vous procurer une crème tout aussi bonne guère plus qu'un dollar.

L'autre jour je recevais la visite d'une dame qui victime elle aussi de la dépression, avait fait une longue maladie à la suite de la ruine de son mari. Pourtant, personne à la voir, n'aurait cru qu'elle ne jouissait pas encore de la grande fortune qui avait été sienne avant la crise, son costume n'était pas récent, il avait été retouché pour le faire se conformer aux exigences actuelles de la mode. La beauté de son teint, l'élégance de sa coiffure, le soin apporté à soigner son apparence faisaient une réelle "reine de beauté"... et pourtant, je sais que le maigre budget dont elle dispose ne lui permet guère de faire des extravagances !

Si vous ne savez que faire pour améliorer votre apparence... sans pour cela vider votre bourse, demandez mes feuillets sur les sujets qui vous intéressent. Vous y trouverez nombre de recettes simples et peu coûteuses. Si vous voulez des produits tout préparés, exposez-moi votre problème et je serai enchantée de vous indiquer la crème, la gelée, l'article qui vous convient et qui, pour me servir d'une expression populaire "ne coûte pas les yeux de la tête".

CONSULTEZ-MOI PAR LETTRE

J'ai publié, je le répète, toute une série de feuillets sur les soins de beauté... soins du visage, des mains, des cheveux, des yeux ; développement du buste, enlèvement des poils follets ; la maigreur, l'obésité, etc., etc. Ces feuillets ne sont pas des annonces. Ils ne comportent pas un mot de réclamation. Ils ne contiennent que des conseils tout à fait désintéressés. Il suffit d'indiquer lequel (ou lesquels) de ces feuillets vous intéressent et de m'envoyer un timbre de 3c pour recevoir dans une enveloppe cachetée, discrète, qui ne révèle pas leur origine. Adressez simplement votre lettre à Cousine Blanche, 197 rue Sainte-Catherine, ouest, Montréal.

Cousine Blanche

NOUVELLE BEAUTÉ DYNAMIQUE

IL N'Y A PAS DE DÉLAI QUAND VOUS COMMANDEZ UN NOUVEL OLDSMOBILE

"LE NOUVEL OLDSMOBILE DICTE LA MODE POUR 1937"

PLUS GROS - PLUS BEAU - PLUS SÛR QUE JAMAIS

L'AUTO QUI A TOUT pour 1937

Empattement plus long
Carrosseries plus grosses, plus spacieuses
Moteurs plus puissants
Embrayage amélioré
Nouvelles carrosseries Fisher monaciel à toit-tourle
Freins superhydrauliques
Nouvelle construction améliorée de l'essieu arrière
Deux nouveaux stabilisateurs
Roues à genou mécanique prouvée
Ventilation Fisher sans courants d'air
Nouvelle direction centralisée

PRIX DÉPUS \$1065
(Coupi sport 6 cyl. avec sièges opéra)
Sur livraison à l'usine, Oshawa, Ont., taxes du gouvernement, licence et fret en plus. (Prix sujets à changer sans avis.)
IL Y A AUSSI DES MODÈLES 8 CYLINDRES

C.-A. Lorrain & Fils
SAINT-JEROME

Grenon Automobile Reg'd
SAINT-JOVITE

Voici une TOITURE moderne et durable, qui ajoutera des années à la durée de votre Grange

Rénovez MAINTENANT vos toits en vertu du Plan d'Amélioration des Habitations

La plupart des profits annuels du cultivateur se trouvent dans sa grange. Pour quoi ne pas protéger ses récoltes et bétail contre la pluie, la neige et le vent, avec une toiture galvanisée et à l'épreuve des intempéries, telle que la PEDLARIB? Le prix de cette toiture cédée n'est pas plus élevé que la tôle déter. Les feuilles PEDLARIB mesurent jusqu'à 10 pds. de long, et chaque feuille couvre une largeur de 30 pouces, une fois posée; elle peut être employée aussi comme lambris. Elle est fabriquée dans la marque "Council Standard" d'une galvanisation extra-épaisse, et dans la qualité galvanisée ordinaire. Envoyez-nous les dimensions de votre grange pour un estimé gratuit d'une couverture complète avec accessoires compris.

L'Escompte Comptant Pedlar contribue au développement de la réduction du coût de l'industrie sur votre entreprise à la Banque

The PEDLAR PEOPLE Limited
Bureau et Usine de l'Est du Canada: 24 rue Nazareth, Montréal, Qué.

PEDLARIB TOITURE et LAMBRIS

MM. les CULTIVATEURS

Avez-vous pensé à vos

Étiquettes pour gallons de Sirop d'Érable

Faites-les imprimer à votre nom à très bas prix à



Imprimerie J.H.A. LABELLE Limitée

303 Avenue PARENT — Téléphone 12
(VOISIN DE LA GARE DU PACIFIQUE CANADIEN)

SAINT-JEROME

Passez à nos bureaux, voir nos échantillons, ou écrivez-nous

AUSSE:

Papier pour le beurre, imprimé ou blanc
Papier à envelopper

Étiquettes d'expédition (Shipping Tags)
pour vos envois de lait, etc.

Imprimés en tous genres

Pour les cultivateurs

LES PRIX DU MARCHÉ

Fournis par la Coopérative Fédérée de Québec

ANIMAUX VIVANTS

Prix obtenus sur le marché de Montréal, le lundi, 8 mars 1937, par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Ltée, 130 rue Saint-Paul Est, Montréal.

Portes	
Select 190 - 230 lbs	8.00
Prime - 1.00	
Bacon 180 - 230 lbs	8.60
Boucheurs 160 - 240 lbs	8.10
Léger 120 - 160 lbs	7.60
Lourd 240 - 270 lbs	8.10
Extra lourd 270 lbs - plus	7.60
Truies	6.00 - 6.75

Vaches	
Choix	4.25 - 4.50
Bonne	3.75 - 4.00
Moyenne	3.25 - 3.50
Commune	2.00 - 2.25
Très com.	1.50 - 1.75

Veaux de lait	
Choix	7.50 - 8.00
Bon	7.00 - 7.25
Moyen	6.00 - 6.50
Commun	4.00 - 5.00

Veaux de champs	
Bon	3.25 - 3.50
Commun	2.75 - 3.00

Agneaux	
Nourris	9.00 - 9.25
Bons	8.00 - 8.25
Communs	6.00 - 7.00

Moutons	
Bon	4.50 - 5.00
Commun	3.00 - 3.50

Bouillons	
Choix	7.25 - 7.50
Bon	6.50 - 7.00
Moyen	5.50 - 6.00
Commun	4.00 - 5.00
Com. Léger	3.50 - 4.00

Taureaux	
Choix	4.50 - 4.75
Bon	4.00 - 4.25
Moyen	3.50 - 3.75
Commun	3.00 - 3.25

Taures	
Choix	5.50 - 5.75
Bonne	5.00 - 5.25
Moyenne	4.50 - 5.00
Commune	3.50 - 4.00

Volailles vivantes	
Poules vivantes	
A - 5 lbs et plus	18c
B - 4 lbs jusqu'à 5 lbs	16c
C - 3 lbs jusqu'à 4 lbs	13c
COQS	11c

Poulets vivants	
"A rôti"	
A - 6 lbs et plus	18c
B - 5 lbs jusqu'à 6 lbs	16c
C - 4 lbs jusqu'à 5 lbs	14c
D - Sujets de pesantier moindre et de mauvaise qualité	12c

Oufs	
A - (gros)	23c
A - (moyens)	19c
A - Poulettes	20c
B -	19c
C -	17c

Veaux abattus	
(Engraisés au lait)	
Bon	11c
Moyen	10c
Commun	7c

BEURRE (frais)	
Prix de remise pour la semaine finissant le 2 mars 1937, inclusivement, Montréal & Québec:	
No 1 Pasteurisé	25 3/4c
No 1 non Pasteurisé	24 3/4c
No 2	24 3/4c

GRATIS	
Montre, kodak, chapelet, marmite, théière, couteillerie, verrerie, nappes, couvre-lit, etc., etc., donnés gratuitement aux personnes qui vendront nos grains de jardins à 5 cts le paquet. Des primes sont données pour la vente de 20 à 200 paquets de grains. Catalogue envoyé sur demande.	

Demandez notre catalogue et 50 parquets.
L'UNION DES JARDINIERS, Engr. L. rue VICTORIA, LEVIS, P.Q.

Très important: Aucune commission ou frais d'emmagasinage à déduire de nos prix de remise de beurre.

NOUVELLES DU MARCHÉ DE LA POMME DE TERRE

Les légers approvisionnements ont raffermi le marché cette dernière semaine. Les prix pour les patates du Nouveau-Brunswick sont fermes, car la plupart des cultivateurs ont refusé de les laisser aller à moins de \$2.00 le baril de 165 lbs. Les stocks du Québec sont aussi légers, car les fermiers attendent de plus hauts prix pour disposer de leurs patates.

Les prix sont demeurés les mêmes sur le marché américain cette semaine dernière; la demande est passable et l'approvisionnement modéré. Partout les cultivateurs retiennent leurs patates, qu'ils ont d'ailleurs en quantités limitées, et ne les laissent aller que lorsqu'ils obtiennent leur prix. Les marchands trouvent que la demande est limitée aux prix de détail actuels.

Voici les prix que les marchands paient, au char livré Montréal: Québec no 1: \$1.25 - \$1.30 80 liv. Québec no 2: \$1.15 - \$1.20 80 liv. N. B. no 1: \$1.37 1/2 - \$1.40 80 liv. I.P.E. no 1: \$1.60 - \$1.65 80 liv.

Coopérative Fédérée de Québec.

Le sel dans la diète

Si l'on admet généralement que le sel est indispensable à la diète des animaux domestiques, il arrive souvent qu'on ne puisse expliquer cette nécessité. On croit parfois, bien à tort du reste, que la propension des animaux pour le sel n'est qu'un goût acquis, donc un caprice qu'on peut tout aussi bien ne pas satisfaire. C'est au contraire un besoin naturel, chez les bêtes comme chez les humains.

Mais en somme, objectent certains détracteurs, en quoi le sel est-il essentiel à la bonne santé de mes bestiaux?

En ceci qu'il aiguise leur appétit et que chaque livre de nourriture que l'animal consomme en plus de la quantité nécessaire à sa subsistance sert à l'engraisser et à produire un supplément de bénéfice.

Le sel possède en outre une fonction alimentaire importante. Rien ne le prouve mieux que l'expérience tentée par feu le Dr S. M. Babcock, en 1905. Vingt vaches furent divisées en deux groupes de dix chacune. On donna aux deux groupes la même nourriture substantielle, mais un groupe ne reçut pas de sel. Le groupe nourri au sel resta fort et sain pendant toute la durée de l'épreuve, soit pendant moins d'un an. En dix ou trois semaines, le groupe sans sel manifesta un désir anormal de sel, mais sa santé en général ne fut pas sérieusement affectée jusqu'à plusieurs mois plus tard. Peu à peu, la santé de chaque animal de ce groupe déclina; ils devinrent sans appétit, les yeux sans éclat, le pelage rude; il y eut diminution rapide du poids et de la production de lait. Ces vaches recouvrèrent toutefois rapidement la santé dès qu'on leur servit du sel de nouveau.

Cette expérience a été répétée plusieurs fois, toujours avec les mêmes résultats.

Mais à ce train-là, le sel coûte assez cher pour "manger" les produits.

On a depuis longtemps prouvé le contraire. Des expériences dans l'alimentation des porcs, à la ferme expérimentale fédérale de Lacombe, Alberta, durant une période de six ans, dans des conditions variées, ont démontré que le sel, servi en proportions convenables, remboursa de 3 à 14 fois son coût d'achat et



CAPACITÉS ESTIMÉES: DE 1/2 A 2 1/2 TONNES EMPATTEMENTS DE 112" A 174"

VOICI le plus grand assortiment de camions de grande capacité à bas prix jamais offert aux acheteurs de camions du Canada! Ce sont tous des Chevrolet... avec des capacités allant de 1/2 tonne, pour la camionnette, jusqu'à 7 tonnes, pour la combinaison Maple Leaf de tracteur et remorque, y compris un nouveau modèle à cabine avancée (cabine au-dessus du moteur)... Empattements de 112 à 174 pouces. Le moteur est totalement nouveau. Il développe plus d'énergie—plus de torque, remarquez bien, en dépit d'une plus grande économie! Les parties de tôle sont maintenant très bien profilées. La cabine du type coupé à toit-tourle tout acier offre une combinaison pratique et avantageuse de sûreté, de beauté et de commodité. Le puissant cadre, fort comme un pont, constitue une fondation qui supporte les plus lourdes charges payantes sans effort. Nul détail susceptible d'accroître la valeur ou l'utilité de ces fameux camions n'a été négligé.

Mais venez les voir vous-même dans les salles d'exposition du distributeur. Comparez les détails de construction. Vérifiez les prix. Apprenez comme la possession devient chose facile grâce aux paiements mensuels adaptés à votre bourse que vous offre le mode General Motors de paiements à termes.

Renseignez-Vous Chez Votre Plus Proche Dépositaire de Camions Chevrolet
Il n'y a pas de délai quand vous commandez un nouveau camion Chevrolet

Moteur de camion six cylindres à soupapes en tête totalement nouveau

Puissance accrue—78 C.V. à 3,000 t.p.m.

Torque accru—170 pds. lvs. entre 800 et 1,600 t.p.m.

Cabines type coupé à toit-tourle tout acier

Plus grand choix de carrosseries construites à l'usine

Nouveau modèle à contrôle avancé au plus bas prix

Freins hydrauliques perfectionnés

réduit de plusieurs semaines la période d'alimentation ordinairement requise pour atteindre le poids du marché. Voilà des résultats typiques et dont l'authenticité ne peut faire de doute.

On sait encore qu'il existe plusieurs catégories de sel préparées spécialement pour les animaux: le gros sel, qu'on mélange à 1% de la nourriture; le sel iodé, nécessaire lorsque les pâturages manquent d'iode, que les veaux et les agneaux nouveaux-nés souffrent du goitre et

de bestiaux? Est-il préférable de donner le sel granulé ou en bloc? Sur quoi faut-il se baser pour choisir la sorte de sel qui convient le mieux?

La brochure publiée en français et donnée gratuitement par la Canadian Industries Limited, de Montréal, et intitulée: "Le sel Windsor pour tout le bétail" répond à ces questions et donne aux fermiers une foule d'autres renseignements dont on ne peut tirer que le plus grand profit.

En marge d'une légende

LA CORRIVEAU ET SON HISTOIRE

Par CELIBER

L'histoire de la Corriveau est certes une des légendes les plus intéressantes de notre petite histoire québécoise. Nos conteurs canadiens, surtout ceux du siècle passé, ont tous causé de la Corriveau, cette jeune femme qui assassina ses deux maris, et qui, après un procès retentissant, fut condamnée à mort, puis enfermée dans une cage de fer qui demeura de longs mois exposée à la vue des passants, sur la route qui relie Saint-Valier à Lévis. Des auteurs plus récents ont également souligné, en maintes circonstances, le nom de Marie-Joséphite Corriveau, et il semblerait que l'histoire de la Corriveau, tant par son côté légendaire que par son aspect historique, reste une des plus intéressantes histoires à sensation sur laquelle même les conteurs de demain seront heureux de broder.

Elle ne date pas d'hier, l'histoire de la Corriveau! Cependant, elle saura toujours intéresser, les jeunes comme les plus âgés. Je voudrais donc la résumer à l'usage du lecteur qui y trouvera certes quelques détails pour le moins intéressants. Josephite Corriveau était une grande fille, aux allures dégagées, dont la beauté faisait l'admiration de tous les galants garçons du village de Saint-Valier. Bien plus, à trente milles à la ronde, on la connaissait. Elle était si belle, si saine, si pleine de vie, que les hommes ne pouvaient résister à son charme. Elle était si jeune, si fraîche, si pleine de vie, que les hommes ne pouvaient résister à son charme. Elle était si jeune, si fraîche, si pleine de vie, que les hommes ne pouvaient résister à son charme.

Tous les galants du village perdirent dès lors tous leurs espoirs, et tous aspirèrent au mariage avec de grands airs attristés.

Onze ans durant, ils vécurent heureux. Du moins ils semblaient l'être. Ils n'avaient point d'enfants, possédaient de l'aisance, mais, chose étonnante, ils vivaient solitaires, presque reclus, et jamais personne ne pénétra dans leur intimité. Un matin, la jeune femme accourait au village, échevelée, la figure en larmes, le corps secoué de frissons singuliers. Elle raconta que son mari était mort dans son lit; la nouvelle créa beaucoup d'émotion. Le défunt jouissait de l'estime générale; la veuve semblait si attristée, si abattue! On la plaignait beaucoup, et les jours passèrent.

Trois mois plus tard, Marie-Joséphite convola en secondes noces avec un jeune homme du nom de Louis Dodier. Les commentaires ne se firent pas attendre, mais!... Le mariage semblait heureux. Le 27 janvier 1763, on trouva dans l'écurie, sous les pieds d'un cheval, le corps de Dodier entièrement masqué. On crut au premier instant que l'animal l'avait frappé de ses crans; mais un examen plus minutieux permit de constater que les blessures provenaient sûrement d'une fourche en fer. On fouilla l'étable de part et d'autre; puis la grange où on retrouva la fourche maculée de sang.

On exhumait le corps du premier mari. On en vint à cette conclusion qu'il était mort, tué par du plomb fondu qu'on lui avait versé dans les oreilles, au cours de son sommeil sans aucun doute. L'émotion fut si accentuée, Marie-Joséphite fut mise en état d'arrestation. Le procès eut lieu devant une cour martiale, le seul tribunal de l'époque. On se souvient qu'à cette date, le Canada n'appartenait plus à la France, mais à l'Angleterre. Au cours du procès, un homme se leva, s'avança comme un tank à

travers les rangs pressés de la foule, enjambait la barre, exhaussait d'un coup de main dans sa chevelure blanche la saillie de son front, et criait:

— Messieurs les juges, arrêtez! Ne condamnez pas une innocente! C'est moi qui ai tué Dodier!

Et comme toute l'assistance le regardait, le vieillard continua:

— Il n'y a qu'un coupable: c'est moi! Je suis à la disposition de la cour!

C'était M. Corriveau, père. Il aimait tellement sa fille que pour la sauver, pour lui permettre de vivre, il faisait le sacrifice de sa propre vie, de sa propre liberté. Marie-Joséphite — des spectateurs l'attestèrent — ne parut pas s'étonner de cette brusque déclaration. Elle demeura froide comme du marbre. Elle ne fit pas un geste de protestation. Et pourtant, la coupable, c'était elle!

Ce qui suit est le texte authentique du jugement dans cette cause. On en doit la découverte à M. Aubert de Gaspé:

Québec, le 10 avril 1763.
ORDRE GENERAL:

"La Cour Martiale, présidée par le lieutenant-colonel Morris, ayant entendu le procès de M. Joseph Corriveau et de Marie-Joséphite Corriveau, canadiens, accusés du meurtre de Louis Dodier, et le procès de Isabelle Sylva, accusée de parjure dans la même cause, le gouverneur ratifie et confirme les sentences suivantes: Joseph Corriveau, ayant été trouvé coupable du crime imputé à sa charge, est en conséquence condamné à être pendu.

"La Cour est aussi d'opinion que Marie-Joséphite Corriveau, sa fille et veuve de Louis Dodier, est coupable de complicité au dit meurtre avant le fait, et la condamne en conséquence à recevoir soixante coups de fouet à neuf lanières sur le dos nu, à trois lieux différents, savoir: sous l'échafaud, sur la Place du Marché de Québec, et dans la paroisse de Saint-Valier vingt coups à chaque endroit, et à être marquée à la main gauche de la lettre M avec un fer rouge.

Corriveau avait changé l'aspect de la question, et Isabelle Sylva avait été alors accusée de parjure.)

Le père et la fille s'acheminèrent ensemble vers la prison. Pas une parole de reconnaissance ne sortit des lèvres de la jeune femme sans cœur. Le R. P. Clapion, jésuite, vint visiter le condamné. Il écouta la lamentable histoire du pauvre vieillard, et lui déclara qu'il avait, dans de telles circonstances, fort mal agi. Il avait obéi à un sentiment d'amour paternel fort généreux; son désir de sauver sa fille et de s'incriminer à sa place tenait à l'héroïsme, mais sa déclaration n'avait pas fait condamner une innocente, une pauvre fille qui n'avait rien fait de mal. Le saint religieux lui exposa tous ces arguments, et lui déclara qu'il était, dans la même cause, le gouverneur ratifie et confirme la sentence suivante: Marie-Joséphite sera mise à mort pour ce crime, et son corps sera enchaîné et suspendu en une cage de fer à l'endroit que le gouverneur croira devoir désigner.

La légende voudrait que Marie-Joséphite ait été enfermée vivante dans une cage de fer et qu'elle y serait morte de faim et de froid. Des faits attestent le contraire. Elle fut pendue sur les plaines d'Abraham. Bientôt l'exécution, on forgea son cadavre en une sorte de cage en fer. Cette armature de fer prenait exactement la forme d'un ébauche humaine. Comme le disait Fréchette: "ces bandes et ces cercles, fortement liés ensemble par de puissants rivets, se tordaient, s'enroulaient et se nouaient en suivant la forme d'un homme, des jambes, du torse et de la tête. Le tout se complétait par de fortes anneaux entourant les chevilles, les genoux, les poignets, les coudes, le cou et la taille. Sur le sommet de la tête, un gros crochet à base pivotante servait à suspendre ce cadavre en cercueil."

On suspendit cette cage au dessus d'un immense gîte pour bres sur les hauteurs de Lévis. Les oiseaux de proie, dès son installation, vinrent par bandes déniches le

cadavre. Cette sinistre apparition fut pour tous les passants un objet de terreur. On pouvait, le jour, supporter la vue de ce sinistre spectacle, mais la nuit, personne n'osait s'aventurer de ce côté-là. On affirmait que la Corriveau descendait de sa potence, qu'elle errait dans les cimetières, se promenait sur les grandes routes en quête de damnés, que toutes les âmes mortes sans le secours des sacrements lui apparaissaient, d'après un pacte conclu avec Satan. A la nuit tombante, des témoins prétendaient avoir vu de grandes bêtes noires se grouper près du gîte: loup-garous effarés. Chose étonnante: jamais la neige ne couvrit le sol autour de cette potence, et cela sur un rayon d'au moins trente pieds: l'herbe, même aux plus beaux jours, n'était pas poussée.

On sait encore qu'il existe plusieurs catégories de sel préparées spécialement pour les animaux: le gros sel, qu'on mélange à 1% de la nourriture; le sel iodé, nécessaire lorsque les pâturages manquent d'iode, que les veaux et les agneaux nouveaux-nés souffrent du goitre et

de bestiaux? Est-il préférable de donner le sel granulé ou en bloc? Sur quoi faut-il se baser pour choisir la sorte de sel qui convient le mieux?

La brochure publiée en français et donnée gratuitement par la Canadian Industries Limited, de Montréal, et intitulée: "Le sel Windsor pour tout le bétail" répond à ces questions et donne aux fermiers une foule d'autres renseignements dont on ne peut tirer que le plus grand profit.

On exhumait le corps du premier mari. On en vint à cette conclusion qu'il était mort, tué par du plomb fondu qu'on lui avait versé dans les oreilles, au cours de son sommeil sans aucun doute. L'émotion fut si accentuée, Marie-Joséphite fut mise en état d'arrestation. Le procès eut lieu devant une cour martiale, le seul tribunal de l'époque. On se souvient qu'à cette date, le Canada n'appartenait plus à la France, mais à l'Angleterre. Au cours du procès, un homme se leva, s'avança comme un tank à

travers les rangs pressés de la foule, enjambait la barre, exhaussait d'un coup de main dans sa chevelure blanche la saillie de son front, et criait:

— Messieurs les juges, arrêtez! Ne condamnez pas une innocente! C'est moi qui ai tué Dodier!

Et comme toute l'assistance le regardait, le vieillard continua:

— Il n'y a qu'un coupable: c'est moi! Je suis à la disposition de la cour!

C'était M. Corriveau, père. Il aimait tellement sa fille que pour la sauver, pour lui permettre de vivre, il faisait le sacrifice de sa propre vie, de sa propre liberté. Marie-Joséphite — des spectateurs l'attestèrent — ne parut pas s'étonner de cette brusque déclaration. Elle demeura froide comme du marbre. Elle ne fit pas un geste de protestation. Et pourtant, la coupable, c'était elle!

Ce qui suit est le texte authentique du jugement dans cette cause. On en doit la découverte à M. Aubert de Gaspé:

Québec, le 10 avril 1763.
ORDRE GENERAL:

"La Cour Martiale, présidée par le lieutenant-colonel Morris, ayant entendu le procès de M. Joseph Corriveau et de Marie-Joséphite Corriveau, canadiens, accusés du meurtre de Louis Dodier, et le procès de Isabelle Sylva, accusée de parjure dans la même cause, le gouverneur ratifie et confirme les sentences suivantes: Joseph Corriveau, ayant été trouvé coupable du crime imputé à sa charge, est en conséquence condamné à être pendu.

"La Cour est aussi d'opinion que Marie-Joséphite Corriveau, sa fille et veuve de Louis Dodier, est coupable de complicité au dit meurtre avant le fait, et la condamne en conséquence à recevoir soixante coups de fouet à neuf lanières sur le dos nu, à trois lieux différents, savoir: sous l'échafaud, sur la Place du Marché de Québec, et dans la paroisse de Saint-Valier vingt coups à chaque endroit, et à être marquée à la main gauche de la lettre M avec un fer rouge.

"La Cour condamne aussi Isabelle Sylva à recevoir soixante coups de fouet à neuf lanières sur le dos nu, de la même manière, aux mêmes endroits et en même temps que la dite Josephite Corriveau, et à être marquée de la même façon de la lettre P à la main gauche.

(Note pour le lecteur: Isabelle Sylva avait été au début du procès le principal témoin contre la Corriveau. La déclaration de M.

trouvable. Des témoins affirmèrent que pour plusieurs jours, une forte odeur de soufre brûlé persista à demeurer autour du lieu tragique. On disait, en murmurant des prières: "La Corriveau s'en est allée rejoindre son ami Satan!" La vérité est ceci: quatre solides galleux, qui ne craignaient pas le diable et encore moins les esprits, jurèrent d'enlever la cage et de la faire disparaître. Ils profitèrent de l'absence de la lumière des éclairs, ils accomplirent la besogne, et emportèrent le squelette et la cage jusqu'au cimetière de Pointe-de-Levy, aujourd'hui Lauzon. Leur intention était certes de creuser une fosse et d'y jeter la cage et son contenu, mais on ignore pour quelles raisons ils durent se contenter de creuser un large trou, le long du mur du cimetière. La chose, probablement de crainte des autorités, fut tellement tenue secrète que personne n'en entendit parler. Le temps aidant, on oublia.

En 1830, on reconstruisit l'église de Lauzon qu'un violent incendie avait détruit de fond en comble. Le petit cimetière devenu trop étroit, fut agrandi du côté du mur d'enceinte. Bien inconsciemment le cadavre et la cage de la Corriveau entrèrent dans le cimetière. Dix-neuf ans passèrent. Nous voici en 1849. Deux fossoyeurs creusaient une fosse quand leurs pics frappèrent un amas de fer. Curieux autant qu'intrigués ils creusèrent davantage, et sortirent finalement une cage de fer rouillée dans laquelle, pendant un siècle, Louis Fréchette, qui n'avait alors qu'une dizaine d'années, relate ce fait dont il fut le témoin. Il a vu le squelette et la cage. Les anciens consultants en vinrent alors à la conclusion que c'était bien la cage de la Corriveau, et que le squelette était vraisemblablement celui de la veuve de Louis Dodier. Le squelette était inhumé secrètement, dans un endroit que ce fut dans le cimetière de Lauzon, dans un endroit écarté. Toujours est-il qu'aujourd'hui même, la population de ce village ignore l'endroit où repose la dépouille osseuse de la Corriveau. Les années ont passé; le temps fait oublier. Et puis le vingtième siècle n'est pas le siècle des légendes, et les jeunes d'aujourd'hui ne croient pas plus aux loup-garous qu'à la venue du Père Noël par la cheminée. Tout ce qui est certain, c'est que le curé de Lauzon vit à ce que le squelette de la Corriveau fut inhumé dans un endroit convenable, secret, afin que la population put

plus rapidement oublier les périodes de terreur qu'a causé d'elle elle avait traversées. Il y avait pleinement réussi.

La cage fut tout d'abord déposée dans la sacristie. Elle disparut, un beau matin. On crut au village que Satan était venu la chercher. Dans certains groupes, on accusait la Corriveau. Voulez-vous la vérité? On avait fait disparaître le squelette, il fallait bien faire disparaître également la cage. M. P. T. Barnum, propriétaire de cirques, de passages Québec, avait entendu parler du sinistre appareil; il s'était rendu à Lauzon, avait vu la cage et l'avait achetée. Si jamais vous passez par Boston, n'oubliez pas de visiter le Boston Museum. Dans un coin perdu, au milieu de centaines d'autres antiquités, vous verrez ce qui reste de la cage: un amas de ferrailles brisées, tordues, enchevêtrées, rongées par la rouille. Audessus, il y a un petit carton sur lequel est écrit ces deux mots: DE QUÉBEC.

Et voici l'histoire de la Corriveau. Il y a la côté historique qui est très intéressante. Nous pouvons croire que tous ces faits sont exacts, puisqu'ils sont rapportés par tous les conteurs de l'époque, et il suffit de consulter les livres du temps pour en rendre compte. Il y a la côté légendaire qui a aussi ses attraits et ses charmes. Il est bien compris que la Corriveau n'est jamais descendue de sa cage, qu'elle ne s'est pas proménée par les grandes routes en quête d'âmes; tout ceci n'est que de la légende inventée par quelques personnes de l'époque, qui volontairement ou involontairement, voulaient effrayer la population. Quant au récit de ce brave cultivateur qui fouetta le squelette et regret chez lui la visite de la Corriveau, on peut affirmer que le coup de fouet a du sens, mais que la visite nocturne n'a jamais existé autrement que dans l'imagination de

LES FÊTES DU COURONNEMENT

Le couronnement du roi Georges VI, le 12 mai prochain, sera marqué par un programme de dîners, de réceptions, de bals et de revues qui s'étendra sur une période de onze semaines et qui dépassera en splendeur et en pompe les fêtes qui devaient accompagner le couronnement du ci-devant roi Edouard VIII.

Le programme de ces événements, qui débutera par une réception royale le 5 mai et se terminera par une fête champêtre dans les jardins du palais de Buckingham le 22 juillet, a été approuvé par le roi et publié par le duc de Norfolk.

Le roi Georges adressera, par la radio, un message à tout l'empire dans la soirée du 12 mai. Le 20 mai, il passera la flotte en revue et il fera des visites officielles en Ecosse et dans les Galles au cours du mois de juillet.

La cérémonie de la présentation des couleurs en l'honneur de l'anniversaire de naissance du roi se déroulera le 9 juin.

Le parcours final que suivra le cortège du couronnement du palais de Buckingham à l'abbaye de Westminster et retour a été aussi annoncé hier soir. Au grand soulagement de milliers de personnes qui ont retenu des places et payé leurs billets, il n'a subi aucun changement.

Le programme des fêtes du couronnement est le suivant :

MAI, 5 et 6. — Réceptions à la cour.

MAI, 10. — Arrivée des envoyés et délégations de l'étranger et dîner d'Etat au palais de Buckingham.

MAI, 11. — Présentation d'adresses et de messages de loyauté par les premiers ministres des Dominions, les représentants de l'Inde et des colonies; déjeuner donné par le roi et la reine au palais de Buckingham en l'honneur des représentants du Commonwealth; dîner donné par le duc de Gloucester.

MAI, 12. — Le couronnement; dans la soirée, message du souverain, à l'empire par T.S.F.

MAI, 13. — Banquet officiel.

MAI, 14. — Dîner en l'honneur du roi et de la reine donné par le secrétaire du Foreign Office; bal de la cour au palais de Buckingham.

MAI, 15. — Réception à la cour; départ des envoyés et des délégations de l'étranger.

MAI, 16. — Dimanche de la Pentecôte.

MAI, 17. — Lundi de la Pentecôte.

MAI, 19. — Promenade du roi et de la reine à travers Londres pour aller déjeuner au Guildhall.

MAI, 20. — Revue navale par le roi.

MAI, 24. — Fête de l'Empire; le roi et la reine assisteront au service religieux à la cathédrale Saint-Paul.

MAI, 25. — Dîner en l'honneur du roi et de la reine donné par le premier ministre au No 10 Downing Street.

MAI, 26. — Fête anniversaire de la reine-mère Mary; bal de la cour au palais de Buckingham.

MAI, 27. — Le roi et la reine assisteront à une réception donnée dans la soirée par le conseil municipal de Londres.

MAI, 28. — Réception à la cour.

JUIN, 9. — Célébration officielle de l'anniversaire de naissance du roi (en réalité le 14 décembre) et cérémonie de la présentation des couleurs à cette occasion.

JUIN, 10 et 11. — Cérémonies d'investiture au palais.

JUIN, 22. — Réception et fête champêtre au palais de Buckingham.

JUIN, 27. — Le roi passera en revue les anciens combattants.

JUILLET, 1er. — Réception à la cour.

JUILLET, du 5 au 12. — Le roi et la reine visiteront l'Ecosse.

JUILLET, 14 et 15. — Le roi et la reine visiteront les Galles.

JUILLET, 22. — Fête champêtre au palais de Buckingham.

Le dîner que donnera le duc de Gloucester la veille du couronnement aura pour but de marquer sa position de membre du sexe masculin de la famille royale venant immédiatement en ligne dans la succession au trône — position normalement occupée par le Prince de Galles.

Les envoyés étrangers comprendront des représentants de toutes les têtes couronnées d'Europe de même que les délégations des autres pays à travers le monde.

La revue navale du 20 mai aura probablement lieu au large de Spithead. Le roi et la reine seront à bord du yacht royal "Victoria and Albert".

Les deux bals qui seront donnés au palais de Buckingham seront appelés "bals de la cour" et non "bals d'Etat" — la différence étant que les bals de la cour ont un caractère un peu moins officiel. Il n'y a pas eu de bal d'Etat au palais de Buckingham depuis quelque temps avant la déclaration de la grande guerre.

Les personnages les plus distingués parmi les représentants étrangers seront les hôtes du roi et de la reine au palais de Buckingham.

Metropolitan Life Insurance Company

Compte rendu pour l'exercice finissant le 31 décembre 1936

ASSURANCES EN VIGUEUR

Assurances-Vie:

Ordinaires	\$10,896,871,470.00
Industrielles	7,175,974,709.00
Collectives	3,238,129,605.00
Total	\$21,310,975,784.00

Assurances-Maladie et Accidents

Indemnités hebdomadaires	\$17,238,719.00
------------------------------------	-----------------

Polices:

Vie (y compris 1,808,476 certificats d'assurance collective)	42,990,980
Maladie et Accidents (y compris 979,343 certificats d'assurance collective)	1,206,808

ACTIF ET PASSIF

Actif	\$4,494,701,772.24
------------------------	---------------------------

Passif:

Réserves statutaires pour les polices	3,920,990,791.00
Dividendes payables aux détenteurs de polices en 1937	101,581,144.00
Autres obligations	145,705,169.55
Réserve pour les éventualités	48,000,000.00
Total du passif	\$4,216,277,104.55

Fonds sans attributions (excédent)	\$278,424,667.69
--	------------------

OPÉRATIONS DE 1936 (chiffres pour l'année)

Assurances nouvelles sur la vie:

Ordinaires	\$1,114,803,062.00
Industrielles	1,009,049,516.00
Collectives	142,020,543.00
Total	\$2,265,873,121.00

Assurances remises en vigueur et augmentées

.	\$709,108,639.00
-----------	------------------

Versements aux bénéficiaires et aux détenteurs de polices:

Versements au décès	\$164,916,631.02
Autres versements aux détenteurs de polices	346,227,175.39
Total des versements	\$511,143,806.41

OPÉRATIONS DE 1936 (moyennes journalières)

Nombre des polices-vie émises et remises en vigueur, par jour	17,284
Nombre des règlements d'assurance effectués, par jour	2,344
Montant des assurances-vie émises, remises en vigueur et augmentées, par jour	\$9,818,422.00
Somme versée aux bénéficiaires et aux détenteurs de polices, et augmentation de la réserve, par jour	\$2,450,501.00
Augmentation journalière de l'actif	\$857,753.00

AFFAIRES CANADIENNES

Assurances-vie en vigueur au Canada, à la fin de 1936	\$1,065,096,301
Ordinaires	\$592,861,421
Industrielles	394,161,933
Collectives	78,072,947
Assurances nouvelles sur la vie, au Canada en 1936	\$138,149,096
Assurances-vie remises en vigueur et augmentées au Canada en 1936	\$36,230,807
Visites faites par des gardes-malades et sans frais supplémentaires, aux détenteurs de polices canadiens, en 1936	579,000
Publications sur l'hygiène distribuées au Canada, en 1936	4,319,000

Placements au Canada	\$270,965,606.51
Obligations du Dominion et autres, garanties par le gouvernement	\$69,497,116.84
Obligations provinciales et municipales, garanties par les provinces et les municipalités	\$112,728,585.78
Autres placements	\$88,739,903.89
Polices en vigueur au Canada	2,649,677
(y compris 42,880 certificats d'assurance collective)	
Ordinaires	406,732
Industrielles	2,200,065
Collectives (certificats)	42,880
Paiements aux détenteurs de polices canadiens, en 1936	\$28,592,050.05

La Metropolitan est une organisation mutuelle. Ses biens sont gardés aux profits de ses détenteurs de police, et tout surplus partageable est remis à ses détenteurs de police sous forme de dividendes.

★ ★ ★ ★ ★

À l'heure actuelle, environ un cinquième de la population du Canada et des États-Unis est assurée à la Metropolitan, et un grand nombre de ces assurés détiennent au moins deux polices.

METROPOLITAN LIFE INSURANCE COMPANY

Siège social: NEW-YORK

FREDERICK H. ECKER
président du conseil

LEROY A. LINCOLN
président



Bureau principal pour le Canada:
OTTAWA.

HARRY D. WRIGHT
deuxième vice-président et gérant pour le Canada

PROPOS FINANCIERS

BEAU PROGRÈS
DES AFFAIRES DE
LA METROPOLITANOeuvres de bien-être auprès
des assurés

OTTAWA, le 8 mars. — Le rapport financier de la Metropolitan Life Insurance Company donne une bonne idée de la situation économique de l'Amérique du Nord, si l'on considère qu'une personne sur cinq qui habite le Canada et les États-Unis est assurée auprès de cette compagnie. Le sixième-dixième rapport annuel qui est publié aujourd'hui accuse une amélioration générale dans les affaires. Ainsi, au cours de 1936, les 28,400,000 assurés de la compagnie ont augmenté leur capital en assurance de plus d'un milliard de dollars, ce qui porte à \$21,810,975,784 le total de l'assurance en vigueur, total qui est le plus élevé que la compagnie ait eu encore à enregistrer. L'année dernière, pour la cinquième année consécutive, les assurés auprès de la Metropolitan et leurs bénéficiaires ont touché plus d'un demi-billiard de dollars en raison des polices. Cette année, plus de cent millions de dollars seront répartis en dividendes au titre des polices. Grâce à une augmentation de \$250,800,260, l'actif, à la fin de 1936, atteignait le montant de \$4,494,701,772. Toutes les branches pratiquées par la compagnie accusent un progrès satisfaisant.



HARRY D. WRIGHT

Deuxième vice-président et général, au Canada, de la Metropolitan Life Insurance Company, qui révèle une augmentation de placements dans le Dominion.

M. Harry D. Wright, deuxième vice-président et général, au Canada, a révélé, à propos des affaires transigées par la compagnie, au Canada, que les versements faits en ce pays seulement, en 1936, aux détenteurs de polices et à leurs bénéficiaires, atteignaient la somme de \$28,502,050. Il ajouta que, au cours des cinq dernières années, les compagnies avaient distribué à la population du Canada plus de \$500,000 par jour. C'est là une excellente mesure pour établir le degré de sécurité qu'offre aux épargnants canadiens l'assurance sur la vie. Le chiffre total de l'assurance-vie pratiquée par la compagnie, au Canada, a atteint \$1,845,000,301. De ce montant, \$592,861,421 sont dans la branche ordinaire qui émet des polices de \$1,000 en montant; \$78,072,947 sont dans la branche collective qui assure des groupes d'employés; enfin, \$284,161,933 sont dans la branche industrielle qui émet des polices à primes hebdomadaires ou mensuelles.

La Metropolitan maintient son service social. Au cours de l'année dernière, ses bureaux ont fait 379,000 visites dans les maisons de personnes assurées auprès de la compagnie, au Canada; de plus, 4,310,000 exemplaires de publications diverses ont été distribués dans le but de vulgariser les connaissances sur des questions d'hygiène.

M. Wright a mentionné que les placements effectués par la Metropolitan, au Canada, s'élevaient, au cours de l'année dernière, à la somme de \$270,045,997; il a aussi fait remarquer que, dans ses principales activités, la compagnie avait obtenu, au Canada, l'an dernier, des résultats très satisfaisants.

Le rapport annuel indique que l'augmentation des assurances en vigueur, au Canada et aux États-Unis, dans le portefeuille de la compagnie, a atteint le chiffre de \$1,041,620,268. Cette augmentation s'est manifestée dans toutes les branches et marque des succès importants que résume l'histoire de la compagnie. Actuellement, le montant total des capitaux assurés est de \$21,810,975,784. De ce montant, 51 pour 100, soit \$10,936,871,470 sont dans la branche ordinaire. La branche industrielle a pour sa part 34 pour 100, soit \$7,475,074,700. Quant à la branche collective, elle a 15 pour 100, soit \$3,238,129,605.

En 1936, l'actif s'est accru de \$250,800,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date, l'excellent état de \$278,424,037; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Pour la cinquième année consécutive, la Metropolitan a payé plus d'un demi-billiard de dollars à ses assurés et à des bénéficiaires sous forme de règlements de sinistres mortuaires, de dotations parvenues à échéance, de dividendes, d'indemnités en cas d'incapacité et sous forme d'autres versements. C'est là une brillante réputation de ce dicton d'après lequel, en assurance-vie: "Il faut mourir pour gagner quelque chose".

On peut se faire une idée de l'ampleur de l'entreprise de la Metropolitan en ramenant à des chiffres quotidiens certains des chiffres annuels qui viennent d'être cités. Ainsi, la moyenne journalière des sommes versées aux bénéficiaires et aux assurés et de l'augmentation de la réserve a été de \$2,450,501. Chaque jour, on a réglé, en moyenne, 2,344 sinistres; chaque jour a encore vu l'établissement et la remise en vigueur d'une moyenne de 17,284 polices d'assurance-vie; chaque jour également, des assurances-vie ont été émises, remises en vigueur et augmentées pour un chiffre moyen de \$9,818,422.

Les hommes d'affaires



M. Charles-Georges BEAUSOLEIL, administrateur-gérant de Beausoleil & Beausoleil, agents de change, de Montréal, qui vient d'être élu membre du Calgary Stock Exchange.

Les huiles à Calgary

Cours fournis par Beausoleil & Beausoleil, 477 rue Saint-François-Xavier.

	Offre	Dem.
Advance	65	70
Admiral	24	25
Alberta Pacific	62	63
Anaconda	35	36
Associated Oil	22	24
Baltac	13	15
Banner	20	22
Benton	10	10 1/2
Calgary & Edmonton	445	450
Calmont	130	132
Commonwealth	55	58
Dalhousie	2.81	2.85
Davies Petroleum	60	70
Devenish	18	17
East Crest	26	30
Frechold	55	57
Hargal	22	24
Highwood Sarcee	51	52
Hylo	11	12
Lethbridge	13 1/2	14
Madison	18	18 1/2
Mar Jon	39	40
McDougall Segur	42	43 1/2
Comhill	35	36
McLeod	1.50	1.15
Mercury	53	54
Merland	23	26
Mill City	35	40
Model	75	76
Norden	36	40
Okalta common	2.80	2.85
Pacalta	26 1/2	27
Reward	16	16 1/2
Ritchfield	\$54	75
Royalite	24	25
Sunshine	24	25
South West Petroleum	1.40	1.50
Turner Vally	30	32
United Oils	46	47
Vanalta	20	21
Vulcan	1.98	2.02
Waymarn	27	28

Nouveaux
Prix Réduits
pour Pâques

Entre toutes les gares et stations au Canada et pour certains endroits aux États-Unis

TARIF SIMPLE PLUS 25% pour billets d'aller et retour

Aller — départ depuis jeudi, 25 mars, jusqu'à 2.00 p.m. lundi, 29 mars 1937.
Retour — départ jusqu'au dernier train du mardi, 30 mars, 1937.

MINIMUM des PRIX REDUITS 25c
Renseignements supplémentaires de tout agent du

Pacifique Canadien

NOUVELLES DE PARTOUT

(De nos correspondants)

A Sainte-Thérèse

Nous avons, dans notre paroisse, depuis quelques mois un Cercle Paroissial. Les succès ont couronné ses débuts, et sa survie s'impose pour de multiples raisons. Dimanche dernier, à la demande de M. l'abbé Martel, vicaire à la paroisse, un groupe d'acteurs térensiens se réunissait au presbytère et fondaient le Cercle Dramatique Paroissial de Sainte-Thérèse, qui sera une des filiales du Cercle Paroissial. Tous ceux présents ont généreusement offert leur concours, et nul doute que d'ici quelques semaines, ce groupement complètera une trentaine de membres. Pour marquer sa fondation, ce Cercle donnera d'ici quelques semaines une représentation dramatique de premier plan, et les répétitions sont déjà commencées. Nous taisons pour le moment les noms des pièces au programme, mais il est entendu que pour sa soirée d'inauguration, le Cercle paroissial offrira une soirée exceptionnellement intéressante. A l'assemblée de dimanche, nous remarquons la présence de MM. Damase Juteau, Henri Bélanger, Arthur Mathieu, Anastase Gauthier, Albert Côté, Donatien Paquette, Gérard Desjardins, Benoit Richer, Marcel Gauthier, Roland Gadois, Lionel Bertrand, et autres. Rencontrés quelques instants après l'assemblée, M. l'abbé Martel nous a dit tout son contentement, et nous a déclaré qu'il avait l'intention de donner aussi fréquemment que possible des représentations dramatiques.

Nous sommes heureux de féliciter M. et Mme Amaury Pilon, de notre ville relativement à la naissance d'une fille, Marie, Aline, Jacqueline, Louise, baptisée le 21 février dernier. Les parrain et marraine étaient M. Bernard Pilon et Mlle Aline Dubé de Saint-Jérôme. M. J.-D. Pilon, de Saint-Jérôme et grand-mère de l'enfant, officiait comme porteur.

La semaine dernière deux soirées récréatives, organisées par la Ligue du Sacré-Cœur, au profit des œuvres paroissiales ont rapporté la jolie somme de deux cent six dollars. Les pièces: "L'Oncle du Canada" et "L'Amateur, détective amateur" ont été interprétées avec goût et succès. Les artistes, qui ont exécutés ces pièces, appartiennent au Cercle Dramatique Térésien.

Les membres du Cercle Dramatique Térésien, groupe formé il y a plusieurs années, ont offert à M. l'abbé Martel, vicaire à la paroisse, toute leur coopération dans la fondation du Cercle Dramatique Paroissial, et tous en deviennent membres.

La tempête de neige de cette semaine a fermé la plupart des routes aux environs de notre ville. C'est franchement dommage, car

tous espéraient que l'hiver marqué par un véritable record. Toutefois, il n'y a pas lieu de se décourager, puisque nous nous acheminons à grands pas vers le printemps.

Une assemblée de l'exécutif de la Chambre de Commerce est annoncée pour mardi soir prochain, 16 courant.

M. J.-Arthur Robillard a été nommé maître de poste de Sainte-Thérèse. Cette nomination a été officiellement annoncée par la Commission du Service Civil.

Des équipes d'experts effectuent actuellement des sondages sur la rivière Sainte-Rose, sur l'emplacement où sera construit le nouveau pont Bélair. On sait que les approches du futur pont ont été construites, ces dernières années, et la rumeur voudrait que ce pont fût bâti dès cette saison. Nous saurons mieux à quel nous en tenir, d'ici quelques semaines.

Des ingénieurs du gouvernement provincial ont, ces dernières semaines, procédé à certains travaux d'arpentage et de "piquetage", dans la paroisse de Sainte-Thérèse, en vue de la construction projetée d'un boulevard qui éliminerait la ville de Sainte-Thérèse du parcours de la route Montréal-Mont-Laurier.

A Ferme-Neuve

M. Octave Thomas, de l'Abitibi, passe quelque temps à Ferme-Neuve.

M. et Mme Adam Piché, de Sainte-Agathe-des-Monts, étaient de passage à Ferme-Neuve, ces jours derniers.

Mlle Germaine Prud'homme, de Mont-Saint-Michel, passe quelques semaines de repos à Ferme-Neuve.

Mlle Marguerite Courtemanche, en fin de semaine à Mont-Laurier.

Mme René Vanier, de Sainte-Anne du Lac, passe quelque temps chez sa mère, Mme Antoine Saint-Louis.

M. l'abbé Marcel Poissant, M. et Mme Jules Millaire, M. et Mme Albert Jolicoeur, de Lac Saint-Paul, Mmes W. Touchette, A. Dussault, A. Lauzon, P. Boucher, de Mont-Laurier, nous faisaient l'honneur d'assister à notre soirée anniversaire des Fermières dimanche dernier.

Ferme-Neuve parle d'organiser une grande Tombola pour le mois d'août prochain.

Une cinquantaine de collègues du séminaire faisaient le trajet en patins, sur La Jévre, de Mont-Laurier à Ferme-Neuve, sous la direction de quelques professeurs, dimanche dernier.

Il y a beaucoup de maladie, cet hiver, à Ferme-Neuve, la grippe surtout visite presque toutes les familles.

A Saint-Canut

M. B. Vaillancourt, est à Montréal.

M. et Mme R. Des Lauriers, de Montréal, chez M. Aldéric Legault.

M. et Mme Lucien Robert, chez M. Jos. Cyr.

Miles Geneviève Rochon et Thérèse Perrault ont passé une nuit à Montréal.

Mme Ant. Joly, de Sainte-Scholastique, chez M. Aldéric Legault.

Mlle Yvette Lefebvre réunissait quelques amis à l'occasion de la mi-carême.

Plusieurs fervents du ski profitent de la belle neige tombée ces jours derniers, afin de se livrer à leur sport favori.

A L'Ascension

Mlle Jeannette Vincent, de La Pointe-du-Lac, en promenade chez son oncle, M. Léo Labre, nous quitte ces jours derniers pour Montréal.

Mlle Laurette Lafleur est de retour dans sa famille, après un séjour de deux mois, à l'Annonciation.

Mme Arthur Massie a visité des parents à Labelle et à Saint-Jovite.

M. et Mme S. Bisson ont eu la douleur de perdre leur bébé.

A l'Annonciation

Miles Lucille et Fabienne Cartier sont allées à l'ouverture de la session de Québec.

M. et Mme Henri Fortier, et leur fille, Lisette, sont partis pour Montréal, pour quelque temps.

Mlle Y. Limoges de Sainte-Anne des Plaines, est en promenade chez sa sœur, Mme Onésime Noël.

Vendredi, 5 mars, est décédé Mme J.-B. Boileau, née Caroline Chartier. Les funérailles ont eu lieu en l'église paroissiale au milieu d'une assistance nombreuse de parents et d'amis.

La défunte laisse dans le deuil ses 14 enfants, 7 fils: Barome, Bruno, Thomas, Alphonse, Athanase, Léopold et Alcide, Père Blanc, actuellement en France, à Lyons, 7 filles: Mme Hervieux (Germaine), Mme Chartier (Alberta), Jeannette, Agnès, R. Soeur Saint-Charles, R. Soeur Saint-Joseph, R. Soeur Sainte-Marthe de Provence.

Les porteurs étaient MM. Constant Pelet, Orlas Chalifoux, Guillaume Marois, Frédéric Dubreuil, Orla Gauthier et Albert Valade.

La famille Boileau remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné des marques de sympathies.

Nos sincères sympathies à la famille éprouvée.

Le 28 février, est décédé M. Alexandre Morency, à l'âge de 79 ans. Il laisse dans le deuil, son épouse et deux filles Alexandrine et Adrienne.

Nos sympathies à la famille éprouvée.

A Saint-Calixte

La semaine dernière est décédée Mme Rock Brien.

Les funérailles eurent lieu samedi, en l'église paroissiale, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis.

Les porteurs étaient MM. Olivier Vézina, Marcel Thinel, Ferdinand Leclerc, Joseph Tourangeau, Eugène Collette, Edouard Boisvert.

Portaient les rubans: Mmes Olivier Vézina, Marcel Thinel, Ferdinand Leclerc, Joseph Tourangeau, Eugène Collette et Edouard Boisvert.

La défunte laisse dans le deuil, son époux, M. Roch Brien, six fils: Roméo, Edouard, Gonzague, Donat, Majella et Rolland; une fille, Isabelle (Mme Pacifique Pelletier).

Nos sympathies à la famille.

A Brébeuf

M. et Mme Omer Piché, de Sainte-Anne du Lac, étaient chez M. Joseph Forest, dimanche dernier.

M. Gédéon Sanche, de Ferme-Neuve, chez sa mère Mme G. Sanche.

M. John Welland, de Montréal, en promenade chez M. Alphonse Gauthier.

M. Wilfrid Tunsall, chez son amie, Olivette Carrière.

Mme Alexis Desjardins, chez son fils, M. Hervé Desjardins, à Saint-Jérôme.

Mlle Léontine Brisebois, de Saint-Jovite, chez son oncle M. Joseph Barbé.

Mlle A. Parenteau, Mme C. Bertrand, étaient à Montréal en fin de semaine.

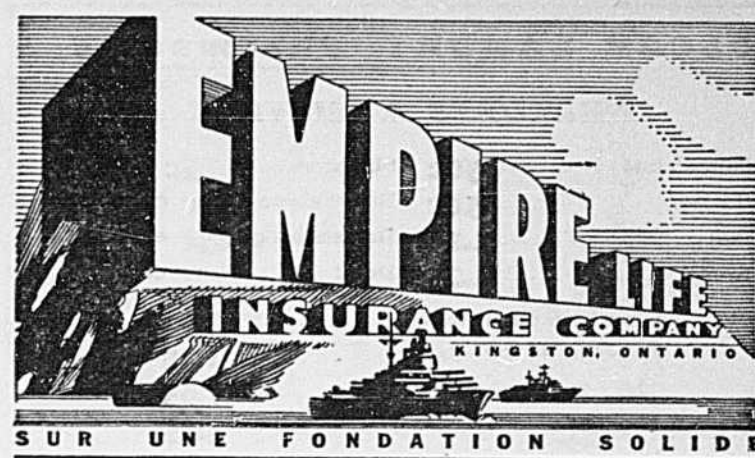
A Val Morin

Le conseil municipal, à sa dernière assemblée, a nommé les inspecteurs pour les chemins. Ce sont: MM. Armand Bélair, Emilie Loiseau, Henri Vendette, Félix Vendette, Wilfrid Folsy et Joseph Locas, fils.

Les estimateurs ont aussi été nommés. Ce sont: MM. Rodrigue Ouellette, Luc Vendette, père, et Albert Vanier.

Les conditions atmosphériques sont très favorables au sujet de l'état des pistes de ski, dans nos Laurentides. Nous avons sur surface dure une épaisseur de 32 pouces de neige.

La semaine dernière, nous avons eu les exercices de notre retraite du carême. M. l'abbé Paul-Emile Gauthier, notre nouveau et dévoué curé, a bien voulu se char-



ger de la prêcher lui-même.

M. l'abbé Paul-Emile Gauthier qui vient de prendre possession de sa première cure se dit heureux de se trouver dans une paroisse des Laurentides, possédant une magnifique petite église agréablement décorée de plusieurs statues de grande valeur ainsi que de superbes luminaires qui font l'admiration de tous ceux qui viennent nous visiter.

MM. Tancrède Legault, Jean Vanier et Hermas Vendette, de passage à Saint-Jérôme, la semaine dernière.

Mme Gérard Lasalle, de Montréal, est venue passer une semaine chez ses parents M. et Mme Alfred Lepage.

Mlle Laurette Bélair est allée à Montréal visiter ses amis.

Plusieurs personnes de notre localité ont été atteintes de la grippe, ces derniers jours.

A Sainte-Adèle

La semaine dernière est décédée Mme Hormidas Legault, née Palmire Pagé. Elle laisse son époux et un fils M. Jos. Legault. Nos sincères sympathies à la famille éprouvée.

Jeudi dernier ont eu lieu dans la salle paroissiale une soirée au profit du nouveau cercle de fermières. Les résultats furent très satisfaisants. Nous tenons à remercier et à féliciter le conseil du village qui a offert une bourse de vingt-cinq dollars et le conseil de la paroisse, cinquante dollars.

Nombreux sont les skieurs qui viennent nous visiter en fin de semaine; tous semblent bien s'amuser et se promettent de revenir. Nous leur souhaitons le bonjour.

Le Shi à Labelle

Dimanche dernier, Labelle recevait la visite de 15 concurrents du Club de Ski de Mont-Tremblant (Lac Mercier) et 2 de La Minerve pour participer à notre tournoi annuel local.

Course de 5 miles, sur Piste Guay avec résultat comme suit:

Senior: Rolland Lecompte, Labelle, 42.23; Léon Dubois, Lac Mercier, 42.50; René Dubois, Lac Mercier, 43.22.

Junior: Georges Cormier, Labelle, 43.34; Gérard Fleurent, Lac Mercier, 44.38; Albert Lauzon, Lac Mercier, 45.38; Raymond Ménard, Labelle, 47.18.

Pour jeunes filles, distance 1/4 mile: Mlle Mariette Myre, Labelle, 6.40; Mlle Rose Paradis, Labelle, 9.40.

Descente en lacets: M. Bruce Cornall, de Toronto, s'est joint à nos concurrents pour ce "Slalom".

Senior: M. Bruce Cornall, Toronto, 20 secondes; M. René Dubois, Lac Mercier, 21 secondes; M. Léon Dubois, Lac Mercier, 22 sec.; M. Rolland Lecompte, Labelle, 23 sec.

Junior: M. Claude Ménard, Labelle, 29 secondes; M. Gérard Fleurent, Lac Mercier, 30 sec.; M. Raymond Ménard, Labelle, 32 sec.

Deux coupes étaient données pour chaque classe total des points combinés. Elles furent gagnées, dans le groupe senior, par M. Rolland Lecompte, Labelle, 39.7 points et M. Léon Dubois, Lac Mercier, 39.6 points.

Dans le groupe junior, par M. Gérard Fleurent, Lac Mercier, 39.5 points et M. Georges Cormier, Labelle, 38.4 points.

Pour les jeunes filles: Mlle Mariette Myre, Labelle, 20 points et Mlle Rose Paradis, Labelle, 18.5 points.

Par un chœur de 50, hommes et femmes, de 77 à 90 ans: "Le chœur des enclumes": "Once Upon Time".

Danses d'autrefois avec les costumes d'usage.

Le 4 mars

Aujourd'hui, fête de Chs.-A. Lorrain. Le juif du Pier qui nous pèse à l'œil, s'est trompé de 75 livres sur son poids. Charles aurait trompé également ses amis de Saint-Jérôme, s'ils avaient eu comme nous à le juger par sa mise dans le grand vivier du "Concorde". Un petit banquet bien intime, aux cardards, fut déployé avec la plus exquise sentimentalité. A la table, des gerbes de fleurs, beautés américaines, romanesques, violettes, feuillages à la Jeannot, parfums de la Lorraine.

Le tout hautement apprécié, fut dévoré, quartier par quartier.

Dr C.



UNE PRIMEUR DANS LE MONDE DE L'AUTOMOBILISME...

Un Chrysler à un nouveau bas prix!

CHRYSLER occupe la première page avec un merveilleux nouvel auto... CHRYSLER ROYAL... Un nouvel auto, muni d'un nouveau moteur sans pareil, à un prix qui surprendra tout le monde!

Le Chrysler Royal est un auto de grandes dimensions, d'une beauté qui ne saurait rougir, et qui est muni d'un moteur Gold Seal qui rend d'une économie inouïe.

Le moteur Gold Seal est complètement nouveau... mais réunissant tous les facteurs d'économie et de performance dont les ingénieurs Chrysler ont dotés l'industrie.

En regard de son alésage, il a la plus haute compression jamais connue... fonctionne avec de l'essence ordinaire et cependant, comme le démontrent des essais répétés, il donne un mileage de plus de 21 milles au gallon.

Au premier rang par l'aspect... par l'économie... par la valeur... par sa longue durée et sa dépendabilité.

Voyez ce nouveau Chrysler Royal et pilotez-le. Vous serez surpris de voir tout ce que vous avez pour si peu!

\$1119 Et plus. Livré à ST. JEROME. Seule la licence en sus.

Notes: l'espace dans le Chrysler Royal! La longueur du pare-brise à la lunette arrière est de 96 1/2 pouces!

LES PRINCES DU CHEMIN DU ROI

JOS. GAUTHIER

Tél. 66

92-102 rue SAINT-GEORGES

SAINT-JEROME

THE REGENT KNITTING MILLS
LIMITED

Obligations 4% 1ère hypothèque
échéant en 1952

Prix: 100 et l'intérêt couru

Émises par une société canadienne-française prospère, ces obligations devraient intéresser tout particulièrement le public québécois. La Regent Knitting, dont les origines remontent à 1913, s'est acquise une belle réputation et jouit de la confiance d'une clientèle solidement établie.

L'amélioration continue de sa position financière a permis à la Compagnie de contracter, sous forme d'obligations 3% et 4%, un emprunt suffisant pour racheter ses obligations 6 1/2% première hypothèque et réduire considérablement le chiffre de ses engagements bancaires.

Compte tenu de la nouvelle émission, les revenus de 1936 auraient suffi à assurer au delà de 4 1/2 fois le service des intérêts sur la dette obligataire.

Nous avons préparé une monographie sur la Regent Knitting, que nous adresserons gracieusement à ceux qui nous en feront la demande.

(Une étude comparative des gains réalisés sur les actions privilégiées et ordinaires est également à la disposition des personnes intéressées.)

L.-G. BEAUBIEN & CIE, LIMITEE

84 ouest, rue Notre-Dame

Québec

MONTREAL

Ottawa

Trois-Rivières

OSCAR LANDRY, Pharmacien

TEINTURES A CHEVEUX

Canadienne	50c	Shadeine	35c et 89c
Harlene	50c	Brownatone	50c et 1.50
Ixol	1.19	Damschinsky	65c et 1.25
Komol	1.25	Dosol	99c et 1.39
7 Sutherland Sisters	1.00		
Colorine de Scheffer	1.25		
Mary T. Goldman	1.65		
L'Oreal	3.75		

PHARMACIE

OSCAR LANDRY

La mieux assortie du district

339, rue Saint-Georges Saint-Jérôme

VOISIN DU MARCHE

Service de 2 messagers jusqu'à 10 h. p.m.

Tél. 461 et 490

NOUS PRENONS LES COMMANDES POUR BOUQUETS DE NOCES, ETC.

FORTIFIEZ-VOUS!

LE PORTER TONIQUE
INVALID STOUTIl fournit à l'organisme
affaibli tous les élé-
ments dont il a besoin
pour se refaire.

CARLING BREWERIES LIMITED - MONTREAL

Le Saint-Jérôme va de victoire en victoire

Festival à l'arena
S.-Jérôme, dimancheJoute de goret entre clubs fémi-
nins. — Sauts et courses en pa-
tins. — Les patineurs jérois
invités à se joindre aux visiteurs
pour concourir.Couronnement de
Mlle SAINT-JEROME 1937Dimanche soir, à l'arena Saint-
Jérôme aura lieu un grand festival
d'hiver. L'une des attractions prin-
cipales au programme est la joute
de goret qui sera disputée entre
les deux meilleurs clubs féminins
de la province, les CANADIENNES
et les MAROONS. La rondelle sera
mise au jeu par Mlle Fleurette Bou-
dreau, Reine de beauté de la pro-
vince, pour 1937, surnommée Mlle
Saint-Jérôme. Mlle Boudreau est
native de Saint-Jérôme.Il y aura également des sauts en
patins pardessus 12 barils, le saut
de la mort à travers un écran en
feu et courses en patins entre Lé-
opold Sylvestre, champion du Cana-
da et Charlemagne Léveillé, autre-
fois de Saint-Jérôme.Course ouverte pour les jérois
Cette course est également ou-
verte pour les jérois. Tous les
patineurs de Saint-Jérôme qui ai-
meraient à y participer sont priés
de communiquer avec le promoteur
du festival, M. Richard Gauthier,
à l'Hôtel Lapointe.L'admission à l'arena est de 35c
et 15c pour les enfants.EXCURSION A
MONTREAL

75c

Samedi, 20 mars
et dimanche matin, 21 mars
Retour jusqu'au lundi soir,
22 mars

Voitures ordinaires seulement

Aucun bagage enregistré

Pacifique Canadien

C.-A. LORRAIN & FILS

ASSURANCES GENERALES

Vendeurs autorisés des Autos

Buick - Pontiac - Chevrolet - Oldsmobile

Tél. No 58 - Saint-Jérôme

Bureau existant
depuis 34 ansProtégez les vôtres par une Bonne Assurance
sur la Vie

Rodrigue Bélanger

Assurances Générales

FEU, VIE, ACCIDENTS ET MALADIE

AUTOMOBILES, PLATE GLASS

Représentant

"CONFEDERATION LIFE ASS."

100, S.-Georges - Tél. 60-J - Saint-Jérôme

The Regent Knitting
Mills LimitedIl y a quelque temps, la compa-
gnie The Regent Knitting Mills
Limited annonçait son intention de
convertir sa dette obligataire et
d'augmenter ses ressources financières
au moyen d'une émission assez im-
portante. Cette nouvelle ne man-
quait pas d'intéresser pour les cito-
yens de Saint-Jérôme qui ont inti-
mement intéressés au sort de cette
entreprise. Aussi souhaitons-nous
tout particulièrement que le public
réserve un bon accueil à cette émis-
sion, d'abord parce que la Regent
Knitting est une des rares sociétés
industrielles où l'élément canadien-
français prédomine, et ensuite parce
que les succès de cette compagnie
ne peuvent manquer d'exercer une
influence bienfaisante sur la vie
économique de la région.A ce propos, nous jugeons oppor-
tun d'esquisser à larges traits l'his-
toire de cette entreprise qui célé-
brera l'an prochain ses noces d'ar-
gent.C'est en effet le 10 avril 1913 que
trois hommes d'affaires fondateurs
à Montréal une modeste tricoterie
sous la raison sociale Regent Knit-
ting Mills Limited. Les débuts furent
assez encourageants puisque, dès
1916, les mêmes personnes, MM.
G.-D. de Tonnancour, J.-E. Lemieux
et J.-L. Marcoux, organisaient une
nouvelle société, la Regent Spinners
Limited, qui alla immédiatement
s'établir à Saint-Jérôme sur des
propriétés achetées de la ville. Deux
ans plus tard, on décidait de fu-
sionner la Regent Knitting Mills
Limited et la Regent Spinners Li-
mited, chaque usine continuant,
toutefois, à fonctionner comme au-
paravant.1920 ouvre une ère d'expansion
pour la nouvelle compagnie. Cette
année-là, la Regent Knitting achète
l'ancien moulin à farine Vali-
quette et y ajoute une aile de trois
étages où elle installe une filature
moderne. En 1922, la compagnie
améliorait grandement cette fabri-
que en remplaçant la vieille bâtisse
du moulin par une nouvelle cons-
truction de quatre étages.Vient 1928, alors que la Regent
Knitting se transforme en compa-
gnie publique et que ses adminis-
trateurs prennent une décision des-
tinée à avoir de grandes répercus-
sions sur l'avenir tant de la Com-
pagnie que de la ville de Saint-
Jérôme. Il s'agit non moins que
de fermer l'usine de Montréal et de
transporter armes et bagages à
Saint-Jérôme où l'on concentrerait
toutes les opérations manufacturières
de la Société. A cet effet, on
agrandit considérablement l'usine
déjà existante en prévision du dé-
ménagement qui s'effectuait l'année
suivante.Nous voici rendus à 1929, fin d'une
période de prospérité générale.
Inutile de rappeler le chômage et la
misère qu'ont amenés les années
suivantes. Aussi, peut-on s'imagi-
ner ce que représentait pour Saint-
Jérôme l'agrandissement, juste
avant la crise, des usines de la Re-
gent Knitting, où nombre de ses
citoyens trouvent immédiatement
un emploi stable. Nous chercherons
à établir dans un prochain article
toute l'importance du rôle joué de-
puis par cette compagnie.dernier, que le Club de Sainte-
Marguerite ne s'octroie pas des
points qu'il n'a pas gagnés, mais
cherche seulement la justice pour
lui et pour les autres.

(Communiqué) La secrétaire.

La défaite du Cercle
de la DurantayeNous osons croire, sans trop
d'imagination, que le fameux Cer-
cle de la Durantaye de Saint-Jérôme,
qui dispose hebdomadairement
des colonnes du journal, sera moins
impressé cette semaine de rensei-
gner ses fervents sur la défaite que
lui infligea le club de Sainte-Adèle,
le 5 mars dernier, par le score de
6 à 4.A lire les rapports des activités
de ce club de Saint-Jérôme on au-
rait été enclin à croire qu'il était
imbattable. Douce illusion. Le petit
club de Sainte-Adèle, très paisible
d'un paisible village, n'a pas eu
à emprunter chez le voisin pour
battre définitivement le Cercle in-
vincible. Même qu'un des joueurs
les plus redoutables du Sainte-Adèle,
M. Valmore Payette, étant blessé
à un doigt, se vit dans l'impossibi-
lité de prendre sa position sur l'é-
quippe.Avec un homme de moins com-
me substitut, notre petit club très
paisible fit une bataille acharnée
aux énergiques visiteurs. Le gérant
du Cercle de la Durantaye l'ad-
mettra lui-même. Et nous devons
l'emporter par le score de 6 à 4.
Nous comprenons que c'est assez
difficile à digérer. Mais un Cercle,
qui lance des défis à tout le monde
et qui ne se lasse de vanter ses
propres prouesses, ne pouvait pas
s'attendre à autre chose de la part
d'un petit club paisible d'un très
paisible village, perdu dans les
hauts.Devant une foule nombreuse, les
deux équipes luttèrent désespé-
rément, mais en face de la tenue
presque parfaite du gardien de buts
du Sainte-Adèle, Emile Marin et
devant les combinaisons rapides et
rapides des deux frères
McDuff et les montées vertigineuses
et en lacets d'un Collette ou d'un
Lanthier, le Cercle dut baisser pa-
villon tout en baissant la tête.Pour rendre justice à tous, il faut
dire que le club visiteur nous donna
une belle exhibition de hockey. Ce
fut une joute rapide, exempte de
brutalité, pleine de ruse et de fines-
se. Et le meilleur club a gagné,
c'est incontestable.Les points furent comptés pour
les visiteurs par Villeneuve, 2, Mai-
sonneuve, 1 et Bélanger, 1. Pour le
Sainte-Adèle: A. McDuff, 4 sur des
passes de son frère; Lanthier, 1
et Collette, 1.Nous espérons que l'an prochain,
il nous sera donné de rencontrer de
nouveau le Cercle de la Durantaye.
"Qu'il emprunte un peu chez le
voisin
rien."
E. D. R.

(Communiqué)

FLEURS - FLEURS

A l'occasion de la fête de Pâques,
offrez des fleurs à vos parents et
amis. FLEURS coupées de toutes
sortes. SPECIAL: Lis en pots, à
prix raisonnable. Donnez vos com-
mandes dès maintenant, chez Ar-
mand Dubé, fils, 439 rue Saint-
Georges, Saint-Jérôme, tél. 385.

Nouvelles de Saint-Jérôme

La J. O. C. à Saint-Jérôme
M. Julien White, secrétaire gé-
néral de la J. O. C. et Gabrielle Filion,
secrétariat générale de la J. O. C. F.
de Montréal, étaient à Saint-Jérôme,
mercredi soir dernier, pour je-
ter les bases du mouvement jocoiste
à Saint-Jérôme.A cette occasion, un fort groupe
de jeunes ouvriers et ouvrières s'é-
taient rendus à la salle paroissiale
et ont assisté à cette première as-
semblée, au cours de laquelle ont
pris la parole, outre les deux délé-
gués jocoistes plus haut nommés:
les RR. PP. Bergevin et Bouchard,
o.m.i. et MM. les abbés Robillard et
Labbé.Après la réunion, les délégués ont
parlé plus particulièrement à quel-
ques jeunes garçons et filles jéro-
is qui sont chargés d'organiser la
section jocoiste ici, parmi les ou-
vriers des principales usines.

Avis de l'Unité sanitaire

L'écllosion de quelques cas de va-
ricelle (picotée volante) a été ré-
cemment portée à notre connais-
sance. Il s'agit donc pour la popu-
lation de prendre les moyens né-
cessaires pour se protéger contre
cette maladie qui sans être habi-
tuellement dangereuse amène une
perte de temps appréciable quand
elle touche les enfants d'âge scou-
laire.Soyons donc sur nos gardes. Dès
l'apparition de quelques petits bou-
tons, il faut isoler l'enfant c'est-à-
dire l'empêcher de venir en contact
avec les autres enfants et deman-
der le médecin afin de s'assurer s'il
s'agit bien de la maladie conta-
gieuse que l'on redoute.Il existe aussi dans la ville quel-
ques cas d'oreillons qui se recom-
naissent par un gonflement situé
dans le cou, sous les oreilles. Iso-
lons ces enfants aux premiers
symptômes et demandons au mé-
decin de famille de décider quelle
est la nature de la maladie.Le personnel de l'Unité sanitaire
travaille actuellement à localiser
les foyers d'infection. Aidons-le à
diminuer dans la mesure du possi-
ble l'étendue de l'infection, en sui-
vant les conseils donnés et en ob-
servant avec soin les restrictions
imposées quant à la fréquentation
scolaire.

Chronique judiciaire

Le terme de la Cour Supérieure,
présidé par l'honorable Juge Al-
fred Duranleau, s'est continué ce-
te semaine.La cause de la ville de Sainte-
Agathe contre O. Hamel, a été ré-
glée du consentement des parties
et de leurs procureurs.L'action possesseur de Armand
Dubuc vs Josaphat Saint-Jacques,
après une enquête, a été prise en
délibéré.La cause de Joseph Pepin vs Jos.
Renaud & Al a aussi été réglée, du
consentement des parties.L'honorable juge Duranleau a
rendu jugement aujourd'hui ren-
voyant l'action en dommages de
plusieurs milliers de dollars de l'an-
cien pompier Rodrigue Clément
contre la Bickle Fire Engine Co.Nous donnerons plus de détails
sur cet important jugement dans
notre prochaine édition.L'honorable Juge Guibault pré-
sidera les séances de la Cour Supé-
rieure, les 15, 16 et 17 mars, pour
terminer l'enquête dans la cause
de Victor Dufour vs Canadian Car-
penterum et entendre les plaidoiries.La cour de magistrat qui devait
avoir lieu durant la semaine du 15
a été continuée à la semaine du 22.THEATRE
REX
Saint-Jérôme

VENDEDI & SAMEDI

Albert Préjean dans LUNE DE
MIEL; Cedric Harwicke et Nova
Pibeam dans 9 DAYS A QUEEN.

SAMEDI, en MATINEE seulement

2e épisode de la série; comédie,
news, cartoon en couleurs; aussi
vue française: LUNE DE MIEL
avec Albert Préjean.

DIMANCHE & LUNDI

Deux films français: UNE FILLE
A PAPA avec Lucien Baroux, Jean
Servais et Josette Day; aussi, Al-
bert Préjean et Danielle Darrieux
dans L'OR DANS LA RUE.

PETITES ANNONCES

Maison à louer, à vendre, meu-
bles usagés, demande d'emploi, ob-
jets perdus, etc., etc.NOUVEAU TARIF
2 sous le mot, minimum 40c, ou
3 insertions pour \$1.00.

A VENDRE

Une machine à ourlet (Hem-
stitch) en parfait état, à vendre
bon marché. S'adresser au No 6589
rue de Gaspé, Montréal, ou au
bureau de L'AVENIR DU NORD,
Saint-Jérôme.

A VENDRE

Poussins d'un jour, certifiés par
le Ministère de l'Agriculture de
Québec. Race P. R. B. S'adres-
ser au Dr Rosaire Lapointe, 441
rue Saint-Georges, Saint-Jérôme.

A LOUER

Logement moderne à louer, situé
sur la rue Saint-Georges, no 451, 5
pièces avec chambre de bain. S'ad-
resser au Dr Rosaire Lapointe, 441
rue Saint-Georges, Saint-Jérôme.

A LOUER

Maison seule, 9 pièces, 2 étages,
eaux chaudes et froides, etc. S'ad-
resser au no 43 rue Saint-Faustin,
Saint-Jérôme.

BIJOUTER

Réparation montres, horloges, bi-
joux à prix raisonnable. Travail
garanti. Service rapide. Comman-
des postales remplies. F. Coupal,
horloger, Brébeuf, Qué.

AGENTS DEMANDES

POURQUOI PAS VOUS?... De-
venez indépendant avec un bon
revenu en vendant les 500 produits
RENA. Ecrivez pour catalogue et
renseignements gratuits. J.-A. RE-
NAUD, 752 Rachel est, Montréal.

COIN DES PROFESSIONNELS

AVOCAT

LEGAULT & LEGAULT

L. L. Legault, C. R.
Guy Legault, B.A., L.L.B.

Sequestre officiel du District de Terrebonne

AVOCATS ET PROCUREURS

Téléphone 60 - Boite Postale 93

LACHUTE

Paul Larose L.L.B.

AVOCAT

128 rue Blainville

SAINT-THERESE

Téléphone 50

MEDECIN

HEURES DE CONSULTATION:
1 à 4 heures l'après-midi 7 à 9 heures le soir

Le dimanche excepté

Dr Rosaire Lapointe

EXAMENS AUX RAYONS X

Bureau: 441 rue Saint-Georges

Tél. 215 SAINT-JEROME

RODOLPHE BEDARD

Bureau établi en 1908

EXPERT-COMPTABLE LICENCIE
ET AGREE

(Chartered accountant)

CONSULTATIONS PRATIQUES
EN MATIERES COMMERCIALES
ET FINANCIERES

425, avenue Viger, Montréal

AVOCAT

JOSEPH FORTIER

AVOCAT

349 rue LABELLE

SAINT-JEROME

Tél. 258 & 201 - Case postale 538

DEMERS & RAYMOND

AVOCATS

Me Maurice Demers

Me Raymond Raymond

Tél. 310

306, Saint-Georges, S.-JEROME

GASTON GIBEAULT

AVOCAT

de Bourassa & Gibeault

Tél. 60 - 5 rue Préfontaine

SAINT-AGATHE-DES-MONTS

MEDECIN

Dr Bruno Rochon

MEDECIN-CHIRURGIEN

Rayons X et traitements électriques

307, S.-Georges Consultations:

Saint-Jérôme 2 à 4 & 7 à 8 p.m.

Tél. 280 Excepté le dimanche

BAS

CHAPEAUX

Nouveautés

Exclusivités

pour dames

356 rue LABELLE

SAINT-JEROME

les vanités enrg.

Pour tous vos imprimés, consultez-nous

Imprimerie
J.-H.A. LABELLE
Limitée

303 Avenue Parent

(Toujours voisin de la gare du Pacifique Canadien)

SAINT-JEROME

Téléphone 12